OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS
Société d'investissement à capital variable
Capital social initial : 45 735 620 euros
Siège social : 43 avenue Pierre Mendès-France
75013 Paris
393 631 593 RCS PARIS

EXERCICE 2024 - 2025

RAPPORT ANNUEL

Comprenant :

- **Le Rapport de gestion (article L. 225-100 al 2 du Code de commerce)**
- **Le Rapport sur le gouvernement d'entreprise (article L. 225-37 Code de commerce)**

SOMMAIRE

PARTIE 1 - RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 17 JUILLET 2025

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE

- Identification de la SICAV
- Orientation des placements – Souscripteurs concernés
- Valeurs liquidatives
- Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe
- Franchissement de seuil
- SWING PRICING
- Information sur le financement de la recherche

II. RAPPORT DE GESTION

a) Politique d'investissement

- Politique d'investissement
- Information relative au Règlement Taxonomie 2020/852/UE

b) Informations sur l'OPC

- Principaux mouvements au cours de l'exercice
- Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir
- OPC Indiciel
- Fonds de fonds alternatifs
- Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)
- Réglementation SFTR
- Accès à la documentation

c) Informations sur les risques

- Méthode de calcul du risque global
- Effet de levier
- Exposition à la titrisation
- Gestion des risques
- Gestion des liquidités
- Traitement des actifs non liquides

d) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)

e) Information relative au Décret n°2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier (Article 29 de la loi relative à l'énergie-et au climat)

III. ENGAGEMENTS DE GOUVERNANCE ET COMPLIANCE

- Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contrepartie – Exécution des ordres
- Politique de vote
- Politique(s) de rémunération

IV. FRAIS ET FISCALITE

- Rétrocession des frais de gestion
- Frais d'intermédiation
- Retenues à la source

V. REVENUS – AFFECTATION

- Examen des comptes et des revenus nets
- Proposition d'affectation des sommes distribuables
  - I – Sommes distribuables afférentes aux revenus nets
  - II – Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Annexe 1 – Annexe SFDR
Annexe 2 – Ordre du Jour et projet de texte des résolutions

Annexe 3 – Comptes annuels arrêtés au 31/03/2025 et pour référence les comptes annuels arrêté au 28/03/2024.

PARTIE 2 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 17 JUILLET 2025

I - REMUNERATIONS VERSEES PAR LA SICAV (LE CAS ECHEANT)
II - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX
III - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE
IV - MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE
V - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
VI - ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL
VII - DISPOSITIONS STATUTAIRES PREVOYANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE
VIII - DELEGATION(S) EN COURS ACCORDEE(S) PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE CADRE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Annexe 4 – Rapports du commissaire aux comptes

Annexe 5 – Rapport Loi Energie Climat

PARTIE 1 - RAPPORT DE GESTION ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 17 JUILLET 2025

Chers actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 mars 2025 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du commissaire aux comptes.

I - ACTIVITE DE LA SOCIETE

Identification de la SICAV

- Dénomination: OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS
- Classification : Obligations et autres titres de créances libellés en euro
- Gestionnaire financier, administratif et comptable par délégation :
  Natixis Investment Managers International, Société de gestion par délégation (ci-après la « société de gestion » ou la « société de gestion de portefeuille »)
  43 avenue Pierre Mendès France – 75013 PARIS
- Sous-délégataires de la gestion comptable et financière :
  - CACEIS FUND ADMINISTRATION
    - Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
    - Adresse postale : 12, place des Etats-Unis - 92549 Montrouge Cedex
  - OSTRUM ASSET MANAGEMENT
    - 43 avenue Pierre Mendès-France -75013 PARIS
- Lieux et adresse des établissements habilités à recevoir les souscriptions et rachats
  - CACEIS BANK
    - Siège social : 89-91, rue Gabriel Péri - 92120 Montrouge
    - Adresse postale : 12, place des Etats-Unis - 92549 Montrouge Cedex
- Codes ISIN **:**

Actions « R »	
Action R(C) :	FR0000003196
Action R(D):	FR0000171233
Action « I »	
Action I(C)	FR0010655456
Actions « N »	
Action N(C):	FR0011505098
Action N(D):	FR0013309846
Action « UNICREDIT »	
Action «UNICREDIT»:	FR0012872083
Actions « SN »	
Action SN(C):	FR0013029113

- Affectation des sommes distribuables:

➢ ***Actions R :***

Cette catégorie d'action peut être soit de capitalisation, soit de distribution.
Le passage d'une catégorie d'actions à une autre est considéré comme une cession suivie d'une souscription et est donc soumis au régime fiscal des plus-values de cession des valeurs mobilières.
Les sommes distribuables sont réparties entre les deux catégories d'actions.
La quote-part revenant aux actions R(C) est portée au capital de cette catégorie de titres et celle revenant aux actions R(D) distribuée sous la forme d'un dividende annuel.

➢ ***Actions N :***

Cette catégorie d'action peut être soit de capitalisation, soit de distribution.
Le passage d'une catégorie d'actions à une autre est considéré comme une cession suivie d'une souscription et est donc soumis au régime fiscal des plus-values de cession des valeurs mobilières.
Les sommes distribuables sont réparties entre les deux catégories d'actions.
La quote-part revenant aux actions N(C) est portée au capital de cette catégorie de titres et celle revenant aux actions N(D) distribuée sous la forme d'un dividende annuel.

➢ ***Actions I(C), UNICREDIT et SN(C) :***

Les actions I(C), UNICREDIT et SN(C) sont des actions de capitalisation. Les sommes distribuables sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

La comptabilité est effectuée en coupons courus.

- **Orientation des placements – Souscripteurs concernés**

- Objectif de gestion

L'objectif de la SICAV est double :

- obtenir une performance supérieure à celle de l'indice JP Morgan EMU global (niveau de clôture) par une gestion active de la sensibilité et de la courbe des taux des différents Etats de la zone euro,
- mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR)

Cet OPCVM promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne

- Indicateur de référence:

L'indicateur de référence est l'indice JP Morgan EMU global. Cet indice est représentatif de la performance des obligations d'Etat de la zone euro quelles que soient leurs maturités.
Il est calculé coupon inclus.

Le fournisseur de l'indice JP Morgan EMU Global est JP MORGAN dont le site internet est : www.jpmorgan.com. A la date d'entrée en vigueur du prospectus, l'administrateur de l'indice de référence n'est pas encore inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Il faut cependant noter que la gestion de la SICAV n'étant pas indicielle, la performance de la SICAV pourra, le cas échéant, s'écarter sensiblement de celle de son indicateur de référence.

Conformément au Règlement UE 2016/1011 du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés, décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modification substantielle apportée à un indice ou de la cessation de fourniture de cet indice.

L'indice de référence tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par la SICAV.

- Durée de placement recommandée:

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

- Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

La SICAV est destinée à tous souscripteurs.

Néanmoins, elle est plus particulièrement destinée à des investisseurs institutionnels et/ou des personnes morales :

- qui recherchent une valorisation à moyen terme de tout ou partie de leur portefeuille avec une progression régulière de la valeur liquidative et acceptent une rémunération proche du marché monétaire, et/ou ;
- ayant l'obligation d'effectuer leurs placements en valeurs émises ou garanties par les Etats membres de l'Union européenne ou parties à l'accord sur l'Espace Economique Européen.

La durée minimale de placement recommandée est supérieure à 3 ans.

Les actions de la SICAV ne peuvent être proposées ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique ni à ou pour le compte d'une « US Person » au sens de la Règle 902 du Règlement S conformément à la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933. Les porteurs potentiels doivent attester qu'ils ne sont pas une « US Person » et qu'ils ne souscrivent pas de parts au profit d'une « US Person » ou dans l'intention de les revendre à une « US Person ».

Compte tenu des dispositions du règlement UE N° 833/2014 la souscription des actions de cette Sicav est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

La SICAV comporte cinq catégories d'actions.

L'action « R » est ouverte à tous souscripteurs.

L'action « I(C) » est ouverte à tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels et aux actionnaires personnes morales, souscrivant pour un montant initial de 100 000 euros.

L'action « N(C) » et « N(D) » sont réservées aux investisseurs souscrivant via des distributeurs ou intermédiaires :

- soumis à des législations nationales interdisant toutes rétrocessions aux distributeurs
Ou
- fournissant un service de conseil indépendant au sens de la réglementation européenne MIF2 ou de gestion individuelle sous mandat
L'action « UNICREDIT » est ouverte à tous souscripteurs, principalement destinée à Unicredit.
L'action « SN » est ouverte à tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux actionnaires intermédiés par un distributeur de NGAM.

Pour plus d'informations relatives à la stratégie d'investissement et à l'exposition aux risques, les actionnaires sont invités à se reporter au DICI ou à son Prospectus disponible auprès de la Société de gestion par délégation de la SICAV.

- **Valeur liquidative**

La valeur liquidative de la SICAV atteint le 31 mars 2025 :

Pour les actions « R » :

Actions R(C) : 485,98 euros, soit une augmentation de 1,53 euros par rapport à la valeur liquidative de 484,45 euros au 28 mars 2024 ; soit une performance nette de frais de 0,32%.

Actions R(D) : 288,64 euros, soit une baisse de 5,03 euros par rapport à la valeur liquidative de 293,67 euros au 28 mars 2024 ; soit une performance nette de frais de 0,31%.

Sur la durée minimale de placement recommandée (supérieure à 3 ans), la performance annualisée nette de frais de l'action « R(C) » et « R(D) » de la SICAV est de à - 3,33 %

Pour les actions I (C) : 149 901,08 euros, soit une augmentation de 845,94 euros par rapport à la valeur liquidative de 149 055,14 euros au 28 mars 2024 ; soit une performance nette de frais de 0,57%.

Sur la durée minimale de placement recommandée (supérieure à 3 ans), la performance annualisée, nette de frais de l'action « I (C) » de la SICAV est de -3,09%.

Pour les actions « N » :

Actions N (C) : 963,48 euros, soit une augmentation de 4,95 euros par rapport à la valeur liquidative de 958,53 euros au 28 mars 2024 ; soit une performance nette de frais de 0,52%.
Actions N (D) : Cette catégorie action n'était pas souscrite à la clôture de l'exercice au 31 mars 2025, il n'y a donc pas de valeur liquidative.

Sur la durée minimale de placement recommandée (supérieure à 3 ans), la performance annualisée nette, de frais de l'action « N » de la SICAV est de -3,14%.

Pour les actions UNICREDIT (C) : 963,77 euros, soit une augmentation de 5,44 euros par rapport à la valeur liquidative de 958,33 euros au 28 mars 2024 ; soit une performance nette de frais de 0,57 %.

Sur la durée minimale de placement recommandée (supérieure à 3 ans), la performance annualisée nette de frais de l'action « UNICREDIT » de la SICAV est de - 3,08%.

Pour l'action SN(C) : 953,98 euros, soit une augmentation de 6,82 euros par rapport à la valeur liquidative de 947,16 euros au 28 mars 2024 ; soit une performance nette de frais de 0,72%.

Sur la durée minimale de placement recommandée (supérieure à 3 ans), la performance annualisée nette, de frais de l'action « SN(C) » de la SICAV est de -2,95%.

Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

- **Instruments financiers détenus en portefeuille émis par le prestataire ou entité du groupe**

Conformément au règlement général de l'Autorité des Marchés nous vous informons que le portefeuille détient 20 495 551,78 euros d'OPC gérés par les entités du groupe BPCE et ses filiales.

- **Franchissement de seuil**

Il n'y a pas eu de franchissement de seuil au cours de l'exercice clos le 31 mars 2025.

- **SWING PRICING**

La Société de gestion a mis en place un mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement depuis le 10 octobre 2016. Cette information est mise à la disposition des actionnaires dans le prospectus de la SICAV, disponible au siège de la Société de gestion par délégation.

- **Information sur le financement de la recherche**

Natixis Investment Managers International a choisi de supporter le coût de la recherche sur son propre compte de résultats pour l'ensemble des portefeuilles qu'elle gère.

II - RAPPORT DE GESTION

a) Politique d'investissement

Environnement économique et de marchés sur la période écoulée

La croissance mondiale est restée résiliente sur l'année écoulée. La robustesse de l'économie américaine a contrasté avec la timide reprise de la zone euro et la faiblesse de la croissance chinoise. La désinflation, qui a été rapide de la mi 2022 à la fin 2023, s'est poursuivie à un rythme beaucoup plus lent et chaotique. Les progrès significatifs réalisés en matière d'inflation, par rapport aux pics enregistrés en 2022, ont conduit les banques centrales, à l'exception de la Banque du Japon, à amorcer un cycle de baisses de taux afin de rendre leur politique monétaire moins restrictive. A partir de novembre, l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis a généré de l'incertitude sur les perspectives de croissance mondiale en raison des menaces de relèvement des tarifs douaniers à l'encontre de l'ensemble des économies, plus particulièrement vis-à-vis de la Chine.
La croissance américaine s'est révélée robuste, soutenue par la consommation des ménages et les dépenses publiques effectuées par le gouvernement. L'investissement immobilier a en revanche été pénalisé par le maintien de prix et de taux hypothécaires élevés. Dans ce contexte, le taux de chômage a légèrement progressé pour rester à un bas niveau : 4,1 % en mars 2025, contre un plus bas historique de 3,4 % début 2023.
Après être restée atone en 2023, la croissance de la zone euro a amorcé une timide reprise. Celle-ci a été liée essentiellement au commerce extérieur. Le rebond de la consommation des ménages au 3ème trimestre n'a en effet été que de courte durée en dépit de gains de pouvoir d'achat. L'Allemagne est restée en récession, affectée par un manque de compétitivité, compte tenu de sa forte dépendance passée à l'énergie russe, son exposition plus grande au commerce extérieur, particulièrement avec la Chine dont l'activité s'est révélée décevante, et la concurrence accrue de cette dernière, notamment dans le domaine des voitures électriques. La croissance s'est en revanche poursuivie à un rythme modéré en France (avec un impact JO important au 3ème trimestre, corrigeant au 4ème) et en Italie et s'est révélée particulièrement robuste dans les autres pays périphériques, particulièrement en Espagne. L'incertitude politique élevée en France, à la suite de la dissolution inattendue de l'Assemblée nationale le 9 juin, a généré de l'incertitude et pesé sur la confiance des ménages et les perspectives d'activité des chefs d'entreprises.
L'inflation a continué de ralentir de part et d'autre de l'Atlantique, à un rythme beaucoup plus modéré que celui constaté entre la mi 2022 et 2023. L'effet de base négatif sur les prix de l'énergie s'est dissipé alors que dans le même temps les tensions sur les prix domestiques ont perduré en raison de la persistance de tensions salariales. Aux Etats-Unis, l'inflation s'est établie à 2,7 % en novembre 2024, contre 3,3 % en décembre 2023, à comparer à un pic de 9,1 % en juin 2022. En zone euro, l'inflation est revenue à 2,4 % en décembre 2024, contre 2,9 % il y a un an, et un pic de 10,6 % en octobre 2022.
La nette désinflation, par rapport au pic observé à la mi 2022, a permis aux banques centrales, à l'exception de la Banque du Japon, d'amorcer un cycle de baisse de taux afin de rendre leur politique monétaire moins restrictive.
Après avoir laissé ses taux inchangés au niveau de [5,25% ; 5,50%] à partir de juillet 2023, la Fédérale Reserve (Fed) a commencé fort son cycle de baisse de taux avec une réduction de 50 points de base (pb) de ses taux directeurs, la première depuis mars 2020, le 18 septembre 2024. Cette « recalibration » visant à rendre la politique monétaire moins restrictive a été motivée par les progrès significatifs réalisés en matière d'inflation dans un contexte de ralentissement du marché de l'emploi. Rassurée sur l'inflation, la Fed se focalise sur son 2e mandat : celui d'un emploi maximal pour éviter un ralentissement trop marqué de celui-ci. La Fed a de nouveau baissé ses taux de 25 points de base, le 7 novembre puis le 18 décembre, pour ramener le taux des Fed funds dans la fourchette [4,25% ; 4,50%]. La Banque centrale a par ailleurs réduit le rythme de contraction de son bilan à partir du mois de juin 2024 **(de 60 Mds de $ par mois contre 95 Mds précédemment).**

Après avoir relevé ses taux de 450 points de base, entre juillet 2022 et septembre 2023, pour porter le taux de dépôt au plus haut historique de 4 %, la BCE a laissé ses taux inchangés jusqu'en mai 2024. Le recul du taux d'inflation, de plus de 2,5 points de pourcentage par rapport à septembre 2023, et l'amélioration des perspectives d'inflation ont amené la BCE à réduire ses taux à partir du mois de juin et ceci à 4 reprises, pour un total de 100 points de base : -25 pb le 6 juin, le 12 septembre, le 17 octobre et le 12 décembre. La Banque centrale a continué dans le même temps la réduction de la taille de son bilan à travers les remboursements des TLTRO, la fin des réinvestissements des tombées dans le cadre de l'APP et le réinvestissement partiel des tombées du PEPP à partir du mois de juillet 2024 (au rythme de 7,5 Mds d'euros en moyenne par mois) pour y mettre un terme fin 2024.

La Banque du Japon a décidé, le 19 mars 2024, de relever ses taux pour la 1ère fois depuis 2007. Elle a mis fin à sa politique de taux d'intérêt négatif mise en place en 2016, pour ramener le taux d'intervention dans la fourchette [0 ; 0,10%] contre -0,10% précédemment. Elle a également arrêté le ciblage du taux 10 ans, tout en limitant les potentielles tensions en poursuivant ses achats massifs d'obligations. Cette décision historique est un début de normalisation de la politique monétaire et non un durcissement, celle-ci restant encore très accommodante. Cette décision a été motivée par les premiers résultats des négociations salariales de printemps, indiquant la plus forte hausse annuelle des salaires depuis 1991. Cela a rendu la BoJ plus confiante dans la sortie de la déflation et le retour durable de l'inflation vers la cible de 2 %. Elle a continué ses achats d'obligations d'Etat (JGB) au rythme de 6 000 Mds de yens par mois. Le 31 juillet, la BoJ a relevé de nouveau ses taux pour ramener son taux d'intervention à 0,25 %. Elle a également annoncé qu'elle réduirait progressivement ses achats de JGB pour les ramener au rythme de 3 000 Mds de yens au 1er trimestre 2026.

Les taux obligataires souverains se sont tendus sur l'année en dépit de politiques monétaires devenues moins restrictives. Ils ont connu trois phases distinctes.

Des tensions se sont opérées sur les taux souverains jusque fin mai 2024. Une inflation plus forte qu'attendu de part et d'autre de l'Atlantique et des chiffres américains attestant d'une croissance et d'un marché de l'emploi plus robustes que prévu en ont été à l'origine. Les investisseurs ont ainsi revu en nette baisse les perspectives d'assouplissement monétaire de la Fed. Ils attendaient 2.7 baisses de taux de la Fed début avril 2024 et plus qu'une seule en juin.

Les taux 10 ans allemand et français se sont tendus dans le sillage des taux américains avant de connaître des évolutions divergentes à partir du 10 juin, à la suite de l'annonce surprise de la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président Emmanuel Macron. La perspective d'élections législatives anticipées a généré des craintes quant à la capacité du prochain gouvernement français à réduire le déficit budgétaire déjà élevé et la dette publique. Cela a déclenché un mouvement de fuite vers la qualité. Le taux 10 ans allemand a ainsi baissé de 12 pb entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 2,50 %. Le taux 10 ans français a augmenté de 20 pb, entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 3,30 %. Dans ce contexte, le spread français s'est écarté de 32 pb entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 80 pb, le 28 juin, contre 48 pb avant l'annonce de la dissolution. C'est un plus haut depuis 2017, lors des craintes liées à l'élection présidentielle.

De juillet à septembre, l'attente par les investisseurs du lancement du cycle d'assouplissement monétaire aux Etats-Unis s'est traduite par une détente des taux obligataires, à l'exception de la France compte tenu de l'incertitude politique. Le taux 10 ans américain a ainsi clôturé, le 30 septembre 2024, à 3,8 %, soit une baisse de 80 pb sur un an. Le taux 10 ans allemand a baissé quant à lui de 70 pb sur un an, pour clôturer à 2,1 %, le 30 septembre 2024, alors que le taux 10 ans français a baissé de 50 pb pour terminer à 2,9 %. Le spread français, qui s'était écarté jusqu'à 82 pb, le 27 juin, contre 48 pb le 7 juin, est resté sur des niveaux élevés au cours du 3ème trimestre, évoluant entre 63 et 80 points de base, niveau auquel il a clôturé le 30 septembre. Le 26 septembre, pour la 1ère fois depuis 2007, le spread de l'OAT 10 ans est même devenu supérieur au spread espagnol. Cela a reflété les craintes des investisseurs sur les finances publiques françaises puisque la France va enregistrer un fort dérapage budgétaire pour la 2ème année consécutive en 2024 (6,1% du PIB, le plus important des pays de la zone euro), justifiant des mesures de nette réduction du déficit. La tâche se révèle complexe pour le nouveau gouvernement puisque l'Assemblée nationale est très divisée, le plaçant sous la menace d'une motion de censure.
En octobre, les taux obligataires se sont de nouveau tendus en raison d'une croissance et d'une inflation américaine plus forte que prévu, réduisant les perspectives de réduction de taux de la part de la Fed. Ces tensions ont significativement augmenté sur les deux derniers mois de l'année à la suite de la victoire de Donald Trump aux élections présidentielles du 6 novembre. Les craintes de relèvement de tarifs douaniers, d'expulsions de travailleurs immigrés illégaux et la perspective de baisse d'impôts massives pour les entreprises ont généré des craintes sur les finances publiques et une hausse des anticipations d'inflation. Le taux à 10 ans américain a ainsi augmenté de près de 80 pb au 4ème trimestre pour clôturer à 4,6 %, le 31 décembre. Ces tensions se sont propagées aux taux européens dans une plus faible ampleur : le taux 10 ans allemand a augmenté de 24 pb et le 10 ans français de 28 pb sur les 3 derniers mois de l'année. Au total, sur l'ensemble de l'année, le taux 10 ans américain a augmenté de près de 70 pb pour clôturer à 4,6 %, le 31 décembre. Le taux 10 ans allemand a progressé de 34 pb, pour terminer à 2,4 %, et le 10 ans français de 64 pb, pour clôturer à 3,2 %.
En 2025, l'économie américaine demeure vigoureuse, avec une croissance annualisée de 2,3 % au quatrième trimestre, malgré une légère baisse des dépenses de consommation en janvier. Le taux de chômage est stable à 4 %, et l'inflation dépasse la cible de 3,3 % fixée par la Réserve fédérale. Dans la zone euro, la croissance a stagné à 0,1 %, tandis que l'inflation devrait ralentir. Le Japon continue de relever les taux d'intérêt dans un contexte d'inflation supérieure à 2 %. Les tensions géopolitiques et la

faiblesse des données américaines ont influencé la dynamique du marché, entraînant une baisse du rendement des billets de trésorerie à 10 ans à 4,23 %. En revanche, des signes positifs émergent de l'Allemagne et de la Chine : l'Allemagne prévoit un fonds d'infrastructure de 500 milliards d'euros et la Chine vise une croissance de 5 % d'ici 2025. Dans l'ensemble, les perspectives économiques mondiales sont mitigées, avec des attentes d'inflation et des réponses de politique monétaire variables.
Sur la période, les rendements obligataires ont fortement augmenté en Allemagne de 44 pb et de 74 pb au Royaume-Uni. En revanche, aux États-Unis, les rendements sont un peu près stables en légère hausse de 5pb. Ils ont clôturé la période à 2,74 % en Allemagne, 4,25 % aux États-Unis et 4,67 % au Royaume-Uni. Les taux d'inflation à 10 ans sont restés relativement stables, autour de 2 % dans la zone euro.
Sur l'ensemble de la période, le spread français s'est écarté de 20 pb pour clôturer à 71 pb fin mars. Il a atteint un plus haut de l'année à 88 pb, le 2 décembre, à la suite du recours à l'article 49.3 par Michel Barnier, suivi de l'adoption d'une motion de censure et de sa démission. François Bayrou, nommé Premier ministre le 13 décembre, risque à nouveau de faire l'objet d'une motion de censure ce qui maintient les craintes sur le budget français et les tensions sur le spread.
L'écartement du spread français a contrasté avec le resserrement observé sur les pays périphériques. **La moindre présence de la BCE sur les marchés obligataires a été plus que compensée par les achats des investisseurs étrangers et des ménages, plus particulièrement en Italie compte tenu du succès des émissions BTP Valore. Les investisseurs ont voulu « locker » des taux plus élevés, avant que les banques centrales ne commencent à baisser leurs taux directeurs.** Les spreads se sont toutefois brièvement écartés en juin 2024, dans le sillage des tensions sur l'OAT, puis début août, à la suite du débouclement de positions spéculatives vendeuses sur le yen en réponse au relèvement de taux de la BoJ, sur fond de craintes de récession aux Etats-Unis. En septembre, l'annonce d'un fort dérapage budgétaire de la France a en outre contrasté avec la révision en baisse des déficits budgétaires de l'Italie. Sur l'ensemble de la période, le spread italien s'est ainsi resserré de 25 pb, pour revenir à 113 pb, et le spread espagnol de 17 pb, pour revenir à 36 pb.

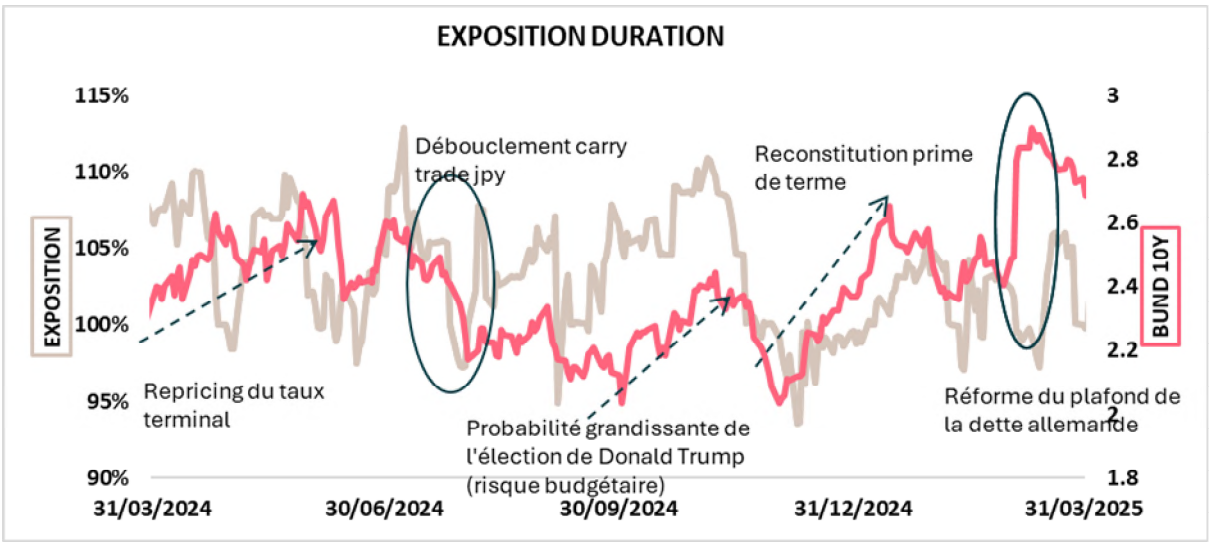
Quelle a été la politique de gestion sur la période écoulée ?
En avril et en mai, le fonds a eu une sensibilité à 97/110% autour de celle de son indice. L'idée était de se positionner à la baisse des taux dans un contexte d'émissions bien digérées par les investisseurs et dans la perspective des baisses de taux des banques centrales attendues en 2024. En juin, nous avons réduit notre exposition sur 97/105% autour de celle de son indice. Nous pensons en effet que malgré la première baisse des taux de la BCE de juin, le calendrier des prochaines baisses reste incertain. Ce qui devrait limiter le potentiel de baisse des taux sur les marchés souverains. Le taux allemand clôture ce premier trimestre à 2.50%. En avril et en mai, sur la France, nous avons eu une sous-exposition jusqu'à -40cts de sensibilité en raison des chiffres de déficit supérieurs aux attentes, des revues des agences de notation en mai et compte tenu du bas niveau de spread contre Allemagne. En juin, suite à la dissolution par le président français en juin, nous avons réduit notre exposition aux titres français (via la vente de futures OAT 10 ans) jusqu'à -70pb en sensibilité contribuée sur un niveau moyen de spread France/Allemagne de 62pb. Fin juin, cette sous-exposition a été réduite à -30cts sur des niveaux entre 75pb et 84pb sur le spread France/Allemagne. Par ailleurs, nous avons maintenu sur le trimestre une surpondération sur les pays périphériques et des Agences. Cependant, en juin, suite à l'émergence du risque politique en France, nous avons réduit notre surexposition sur les obligations périphériques. Nous avons aussi initié des couvertures sur les swap spread afin de protéger en partie l'exposition sur les agences. Ces couvertures nous ont permis de réduire l'impact négatif de l'exposition aux spreads dans le fonds. En avril et en mai, nous avons eu des positions acheteuses de point-mort d'inflation euro dans un contexte d'inflation qui va prendre du temps à rebaisser vers l'objectif de la BCE, et une dynamique positive de l'inflation US. En mai, nous avons soldé en gain les positions acheteuses de point-mort d'inflation euro suite à des chiffres d'inflation sous-jacente en Zone Euro plus bas et dans un contexte de dynamique redevenue négative sur les indexées US.
Au troisième trimestre 2024, le fonds a eu en moyenne une sensibilité à 100/108% autour de celle de son indice dans un contexte de baisses des taux BCE et d'émissions souveraines plus faibles au 4ème trimestre. Ensuite, nous avons construit et renforcé tout au long du trimestre une position à la pentification des courbes euro avec les baisses de taux BCE et la normalisation attendue des courbes (QT). Nous avons conservé une vision prudente sur la dette française dans la perspective des discussions sur le budget à partir de septembre, puis, nous avons conservé et accru la sous-exposition à la France jusqu'à -50pb en sensibilité contribuée. De plus, en juillet, nous sommes passés tactiquement à une surexposition sur l'Italie pour des considération de valorisation. Enfin, compte tenu de l'écartement opéré suite à la dissolution de l'Assemblée nationale en France, nous avons soldé en juillet les couvertures sur les swap spread qui avait été initiées en juin afin de protéger en partie l'exposition sur les agences. Début août, suite au rapport emploi US et suite à la hausse des taux par la BOJ, les taux surtout US ont baissé fortement et on a assisté à un débouclement des trade de Carry sur le Yen qui a entrainé une baisse forte des taux et un écartement de l'ensemble des spreads de crédit et souverain Euro. Par suite, nous avons mis en place une couverture pour se protéger de l'écartement sur les swap

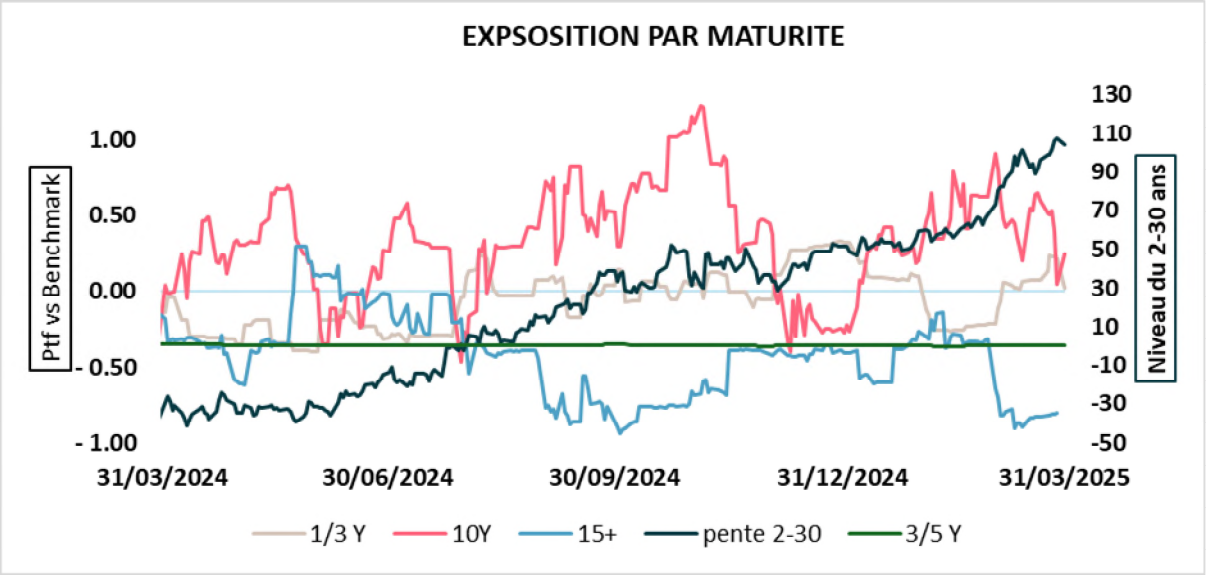
spread, cette dernière a été soldée en perte. Fin août, compte tenu du retour d'un contexte risk-on, nous avons profité des émissions primaires de fin août pour renforcer l'exposition sur les agences.

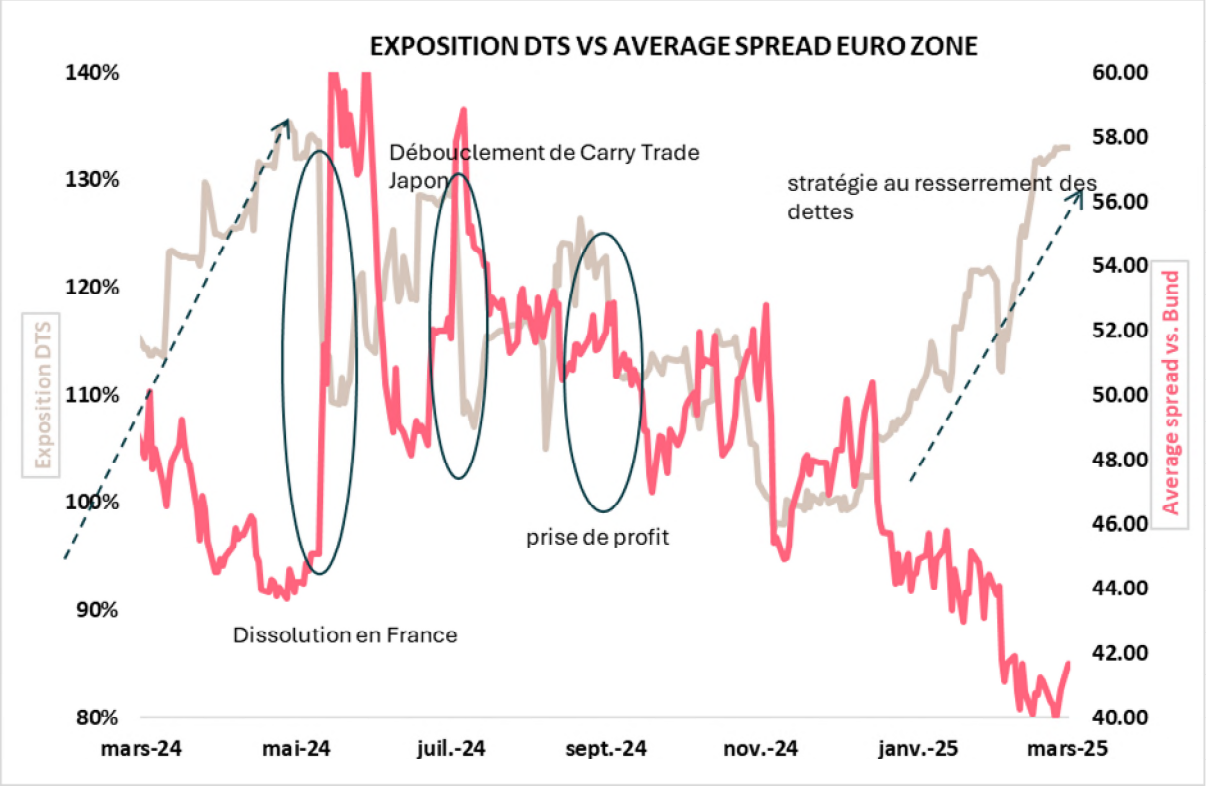
Au quatrième trimestre 2024, en octobre et novembre, le fonds a affiché une sensibilité de 100/110 % par rapport à son indice dans un contexte de baisse des taux de la BCE et de baisse des émissions souveraines au 4ème trimestre. En décembre, la duration du portefeuille se situe entre 94 % et 100 % par rapport à l'indice de référence. Les raisons étaient de réduire notre duration en prévision d'une offre d'émissions primaires fortes prévues pour début 2025. Après une hausse des taux, le biais vendeur de duration a été réduit dans le mois décembre pour finir l'année à 100 % par rapport à l'indice. Nous avons également pris des positions à la pentification des courbes. La sous-pondération de la dette française a été maintenue entre 0 et -50 points de base en sensibilité contribuée. Nous étions négatifs sur la France à cause des problèmes budgétaires. La surexposition sur l'Espagne a également été réduite de 60 à 20cts. Sur l'inflation, nous avons initié en fin d'année une stratégie d'achat d'inflation euro du fait d'une valorisation attractive. Les point-mort d'inflation euro intègrent une faible prime d'inflation : inférieure à 2 % dans la zone euro. En novembre, la surexposition des agences a été réduite de 60 cts en raison de leur bonne performance en 2024 et de la volatilité attendue avec les élections américaines de novembre. L'idée était aussi de réduire les expositions suite au resserrement des SSA vs souverain en 2024, et afin de pouvoir participer activement aux émissions primaires de début 2025. En décembre, nous avons entré une stratégie acheteuse de swap spread euro à 10 ans dans le contexte de la normalisation de la valorisation de la dette allemande (et de l'ASW allemand) et d'un budget allemand éventuellement plus ambitieux avec un assouplissement des règles budgétaires en Allemagne.

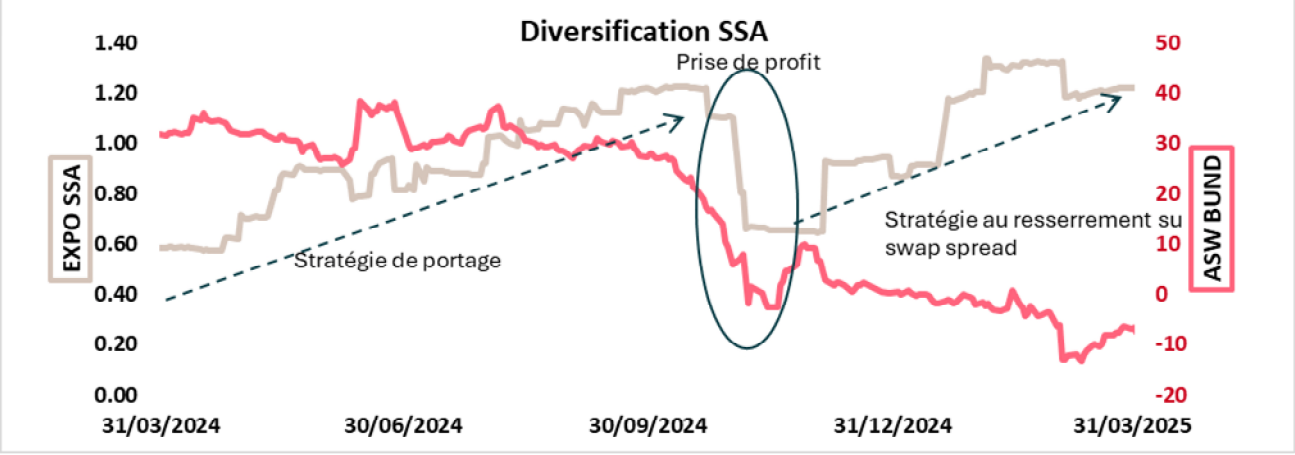
En 2025, le fonds a affiché une sensibilité de 100% sur la 1ère partie du mois de janvier en raison des fortes émissions attendues en janvier et du début de l'investiture de Trump. Puis, suite à la remontée des taux, nous avons remonté la sensibilité à 103/105% sur la 2ème partie du mois. En mars, le fonds a eu une sensibilité à 100/102% en début de mois. Puis, nous avons remonté la sensibilité à 105% à partir du 17/03 sur des niveaux moyens de 10 ans allemands à 2.80%. En fin de période, nous avons réduit la duration à 100% sur un 10 ans allemand à 2.72%. Ensuite, nous avons été positionnés à la pentification des courbes euro sur le 10/30 ans, dans la perspective d'émissions soutenues sur les maturités long terme suite aux annonces de « debt brake » en Allemagne et de plan de réarmement en Europe. Sur l'allocation pays, nous avons renforcé les expositions aux pays périphériques en particulier sur l'Italie de 4cts en janvier à 56cts en mars. Sur les Agences nationales et supranationales, nous avons remonté la surexposition de 60cts à 130cts. Nous avons soldé en gain une stratégie de swap spread rentrée fin 2024. Puis, en fin de période, nous avons de nouveau rentré une stratégie acheteuse de swap spread allemand dans un contexte de poursuite de la normalisation de la cherté de la dette allemande (et ASW allemands) et un budget allemand ambitieux. Sur l'inflation, le fonds a également soldé en gain en janvier sa position sur les swaps inflation euro entré fin 2024. Nous avons rentré en mars une position acheteuse d'inflation euro contre inflation France. Des chiffres d'inflation français attendus bas dans les mois à venir (moins de 1% pour le reste du S1 2025) et des flux Livret A qui devraient être limités à cause de la baisse du taux du Livret A en 2025 en sont les principales raisons.

Sur la période, le fonds affiche une légère sous-performance à 1.07% en brut contre 1.21% pour son indice. La sous-performance est liée au positionnement de duration et de courbe dans un contexte haussier sur les taux et d'aplatissement des courbes en particulier au 2nd trimestre 2024. Au cours du troisième trimestre 2024 et en 2025, les positionnements de duration et de courbe ont été bénéfiques dans un contexte baissier sur les taux et de pentification des courbes. Les surpondérations sur les obligations périphériques et les Agences ont été bénéfiques sur la période.




EXPSOSITION PAR MATURITE
Ptf vs Benchmark
Niveau du 2-30 ans
1.00
0.50
0.00
- 0.50
- 1.00
130
110
90
70
50
30
10
-10
-30
-50
31/03/2024
30/06/2024
30/09/2024
31/12/2024
31/03/2025
1/3 Y
10Y
15+
pente 2-30
3/5 Y


EXPOSITION DTS VS AVERAGE SPREAD EURO ZONE
Exposition DTS
Average spread vs. Bund
140%
130%
120%
110%
100%
90%
80%
60.00
58.00
56.00
54.00
52.00
50.00
48.00
46.00
44.00
42.00
40.00
Déboulement de Carry Trade Japon
stratégie au resserrement des dettes
prise de profit
Dissolution en France
mars-24
mai-24
juil.-24
sept.-24
nov.-24
janv.-25
mars-25


Diversification SSA
EXPO SSA
ASW BUND
1.40
1.20
1.00
0.80
0.60
0.40
0.20
0.00
50
40
30
20
10
0
-10
-20
Prise de profit
Stratégie de portage
Stratégie au resserrement su swap spread
31/03/2024
30/06/2024
30/09/2024
31/12/2024
31/03/2025

- **Information relative au Règlement Taxonomie (UE) 2020/852**

Les informations relatives à la Taxonomie de cette SICAV figurent dans les informations précontractuelles sur les caractéristiques environnementales ou sociales, situées en annexe du prospectus et du présent rapport.

b) Informations sur l'OPC

- **Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice**

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH Part M	252 344 431,91	256 715 966,56
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 2.3% 15-02-33	41 823 007,00	41 713 056,00
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.6% 15-08-34	37 664 967,50	38 103 759,50
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	13 417 818,00	51 432 904,80
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 2.5% 15-08-54	26 574 965,00	26 760 075,00
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.45% 31-10-27	23 384 052,00	23 269 680,00
REPUBLIQUE FEDERALE D GERMANY 0.0% 15-08-30	20 101 550,00	20 448 016,00
EUROPEAN UNION 3.0% 04-12-34	14 569 778,00	18 540 330,00
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.375% 05-08-27	26 878 940,00	4 498 010,00
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.45% 31-10-34	23 766 267,00	5 611 626,00

- **Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir**

Les modifications apportées à la documentation juridique de la SICAV OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS sont les suivantes :

1. **Application du nouveau référentiel du label ISR**

Nous vous informons de la modification de la documentation juridique des OPC listés en annexe en application du nouveau référentiel du label ISR publié le 1er mars 2024.

Ce nouveau référentiel du label ISR se veut plus exigeant afin de tenir pleinement compte de l'urgence climatique actuelle. Ainsi, la documentation juridique est modifiée, par exemple, afin d'entériner les modifications suivantes :

- Le pourcentage d'exclusion de l'univers d'investissement initial des entreprises ayant les moins bonnes notes ESG passe progressivement de 20% à 25% à partir du 1er janvier 2025 et à 30% à partir du 1er janvier 2026 ;
- L'introduction de critères d'exclusion (inexistants dans l'ancien référentiel)

2. **Précision relative aux Principales Incidences Négatives (PAI)**

Des précisions sont apportées à la politique relative aux principales incidences négatives (PAI) dans l'annexe SFDR.

Cette modification sera effective le 21 mai 2025.

- **OPC Indiciels**

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

- **Fonds de fonds alternatifs**

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

- **Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)**

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 77 675 151,07
o Prêts de titres : 60 089 549,16
o Emprunt de titres : 0,00
o Prises en pensions : 0,00
o Mises en pensions : 17 585 601,91

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 122 149 770,00
o Change à terme : 0,00
o Future : 93 049 770,00
o Options : 0,00
o Swap : 29 100 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NATIXIS TRADEX SOLUTIONS	J.P.MORGAN AG FRANCFORT NATIXIS ASSET MANAGEMENT

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	63 591 941,73
. Obligations	100 100,92
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	**63 692 042,65**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	**0,00**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	46 188,04
. Autres revenus	0,00

Total des revenus	**46 188,04**
. Frais opérationnels directs	1 280 707,62
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	**1 280 707,62**

(*) Nets de la rémunération perçue par Natixis TradEx Solutions qui ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations. Les autres revenus et autres frais correspondent à la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces qui varie en fonction des conditions de marché, et à d'éventuels autres produits sur comptes financiers et charges sur dettes financières non liés aux techniques de gestion efficace.

- **Réglementation SFTR**

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - règlement SFTR- en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

a) Titres et matières premières prêtés

Montant	60 089 549,16				
% de l'Actif Net (*)	13,54				

(*) % hors trésorerie et équivalent de trésorerie

b) Actifs engagés pour chaque type d'opérations de financement sur titres et TRS exprimés en valeur absolue

Montant	60 089 549,16	0,00	17 027 446,88	0,00	0,00
% de l'Actif Net	13,54	0,00	3,84	0,00	0,00

c) 10 principaux émetteurs de garanties reçues (hors cash) pour tous les types d'opérations de financement

SIEMENS HEALTHINEERS AG ALLEMAGNE	12 594 639,53			0,00	0,00
DEUTSCHE TELEKOM AG ALLEMAGNE	10 394 256,56			0,00	0,00
SCHNEIDER ELECTRIC SE FRANCE	10 162 997,25			0,00	0,00
SAP SE ALLEMAGNE	6 841 000,40			0,00	0,00
PROSUS NV PAYS-BAS	6 650 470,45			0,00	0,00
DSM-FIRMENICH LTD SUISSE	3 248 852,96			0,00	0,00
SIEMENS ENERGY AG ALLEMAGNE	3 090 092,96			0,00	0,00
LAFARGEHOLCIM LTD SUISSE	2 873 907,40			0,00	0,00
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD FRANCE	1 708 113,30			0,00	0,00
VIVENDI SA FRANCE	1 595 459,36			0,00	0,00

d) 10 principales contreparties en valeur absolue des actifs et des passifs sans compensation

NATIXIS TRADEX SOLUTIONS FRANCE	60 089 549,16	0,00	17 027 446,88	0,00	0,00

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

e) Type et qualité des garanties (collatéral)

Type					
- Actions	63 591 941,73			0,00	0,00
- Obligations	100 100,92			0,00	0,00
- OPC	0,00			0,00	0,00
- TCN	0,00			0,00	0,00
- Cash	0,00		0,00		0,00
Rating	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Monnaie de la garantie					
Franc Suisse	3 279 127,28		0,00	0,00	0,00
Monnaie de la garantie					
Euro	60 412 915,37		0,00	0,00	0,00

Le collatéral reçu doit être conforme à la politique de NIM International définie afin de garantir un haut niveau de qualité et de liquidité ainsi qu'une absence de corrélation directe avec la contrepartie de l'opération. En complément, la politique de collatéralisation de NIM International définit des niveaux de sur-collatéralisation adaptés à chaque type de titres pour faire face le cas échéant à la variation de leur valeur. Enfin un dispositif d'appel de marges quotidien est en place afin de compenser les variations de mark to market des titres.

f) Règlement et compensation des contrats

Triparties				X	
Contrepartie centrale					
Bilatéraux	X			X	

g) Échéance de la garantie ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00			0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00			0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00			0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00			0,00	0,00
3 mois à 1 an	100 100,92			0,00	0,00
Plus d'1 an	0,00			0,00	0,00
Ouvertes	63 591 941,73			0,00	0,00

h) Échéance des opérations de financement sur titres et TRS ventilée en fonction des tranches

Moins d'1 jour	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 jour à 1 semaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 semaine à 1 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 à 3 mois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 mois à 1 an	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus d'1 an	43 208 609,72	0,00	520 651,92	0,00	0,00
Ouvertes	16 880 939,44	0,00	16 506 794,96	0,00	0,00

	Prêts de titres	Emprunts de titres	Mise en pension	Prise en pension	TRS

i) Données sur la réutilisation des garanties

Montant maximal (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montant utilisé (%)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Revenus pour l'OPC suite au réinvestissement des garanties espèces en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Les OPCVM doivent impérativement réinvestir l'intégralité de leurs garanties cash (ie. montant maximal = montant maximal utilisé = 100%), mais ne peuvent réutiliser leurs garanties titres (ie. montant maximal = montant utilisé = 0%).

Par ailleurs, en cas de réception de garanties financières en espèces, celles-ci doivent, dans des conditions fixées par la règlementation, uniquement être :
- placées en dépôts ;
- investies dans des obligations d'Etat de haute qualité ;
- utilisées dans une prise en pension livrée ;
- investies dans des organismes de placement collectif (OPC) monétaire court terme.

Pour les opérations réalisées par Natixis TradEx Solutions, en mode agent ou en mode principal, les sommes reçues au titre du collatéral espèces sur les opérations de cessions temporaires de titres sont investies sur un compte de dépôts rémunéré.

j) Données sur la conservation des garanties reçues par l'OPC

Caceis Bank					
Titres	63 692 042,65			0,00	0,00
Cash	0,00				0,00

k) Données sur la conservation des garanties fournies par l'OPC

Titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cash	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Toutes les garanties financières fournies par l'OPC sont transférées en pleine propriété.

l) Données sur les revenus et les coûts ventilés

Revenus					
- OPC	46 188,04	0,00	0,00	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	
Coûts					
- OPC	0,00	0,00	-1 280 707,62	0,00	
- Gestionnaire	0,00	0,00	0,00	0,00	
- Tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	

La société de gestion a confié à Natixis TradEx Solutions pour le compte de l'OPCVM la réalisation des opérations de prêts de titres et de mises en pension.

Les revenus de ces opérations sont restitués à l'OPCVM. Ces opérations engendrent des coûts qui sont supportés par l'OPCVM. La facturation de Natixis TradEx Solutions ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations et est déduite des produits comptabilisés par l'OPCVM.

Les montants présentés n'intègrent pas la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces.

- **Accès à la documentation**

La documentation légale de la SICAV (DICI, prospectus, rapports périodiques …) est disponible auprès de la Société de gestion par délégation, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : **ClientServicingAM@natixis.com**

c) Informations sur les risques

- **Méthode de calcul du risque global**

La méthode de calcul retenue par la société de gestion pour mesurer le risque global de cet OPC est celle de « l'engagement. ».

- **Effet de levier**

Cet OPC n'a pas recours à l'effet de levier.

- **Exposition à la titrisation**

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

- **Gestion des risques**

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelles une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DICI de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique «Profil de risque et de rendement » ou son prospectus, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion

- **Gestion des liquidités**

La société de gestion de portefeuille a défini une politique de gestion de la liquidité pour ses OPC ouverts, basée sur des mesures et des indicateurs d'illiquidité et d'impact sur les portefeuilles en cas de ventes forcées suite à des rachats massifs effectués par les investisseurs. Des mesures sont réalisées selon une fréquence adaptée au type de gestion, selon différents scenarii simulés de rachats, et sont comparées aux seuils d'alerte prédéfinis. La liquidité du collatéral fait l'objet d'un suivi hebdomadaire avec des paramètres identiques.

Les OPC identifiés en situation de sensibilité du fait du niveau d'illiquidité constaté ou de l'impact en vente forcée, font l'objet d'analyses supplémentaires sur leur passif, la fréquence de ces tests évoluant en fonction des techniques de gestion employées et/ou des marchés sur lesquels les OPC investissent. A minima, les résultats de ces analyses sont présentés dans le cadre d'un comité de gouvernance.

La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.
Toute modification éventuelle de cette politique en cours d'exercice, ayant impacté la documentation de l'OPC, sera indiquée dans la rubrique « changements substantiels » du présent document.

- **Traitement des actifs non liquides**

Cet OPC n'est pas concerné.

d) Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le document précontractuel annexé au prospectus du fonds.

e) Information relative au Décret n°2021-663 du 27 mai 2021 pris en application de l'article L. 533-22-1 du code monétaire et financier (Article 29 de la loi relative à l'énergie-et au climat)

Le présent rapport annuel sera complété des informations répondant aux dispositions du Décret d'application n°2021-663 du 27 mai 2021 de l'article 29 de la Loi Energie-Climat dans les 6 mois suivant la clôture de l'exercice comptable.

III - ENGAGEMENTS DE GOUVERNANCE ET COMPLIANCE

- **Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contrepartie – Exécution des ordres**

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires / contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-selection-des-intermediaires

- **Politique de vote**

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les OPC qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr/resources/politique-de-vote-et-engagement

- **Politique de rémunération**

POLITIQUE DE REMUNERATION DE NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL (NIMI)

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (< Directive AIFM »)
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (< Directive UCITS V »)
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016¬827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (< Directive MIFII »)
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluri-annuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs pré-définis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs.
Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Ce critère quantitatif est calculé sur une période pré-définie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.
Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.
Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.
Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.
Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas

de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. Ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :
- Les membres de l'organe de direction
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne)
- Les responsables des activités de support ou administratives
- Les autres preneurs de risques
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1er euro
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1er euro

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI

- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation (1) :
1 : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :

- Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion
- Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion
- Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 029 378 €
Rémunérations variables attribuées au titre de 2024 :	9 317 275 €
Effectifs concernés :	284 collaborateurs

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	4 669 102 € dont,
- Cadres supérieurs :	2 516 750 €
- Membres du personnel :	2 152 352 €

Effectifs concernés : 24

Politique de rémunération de OSTRUM ASSET MANAGEMENT

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et / ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. « Gouvernance »).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »)
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »)
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »)
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.
La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.
La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

• Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en oeuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et / ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

• Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et / ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires.

• L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

• La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.
Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et / ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et / ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et / ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.
de gestion et / ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne)
- Les responsables des activités de support ou administratives
- Les autres preneurs de risques
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1er euro
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1er euro

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'Ostrum Asset Management.

La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.

Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
  - Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion
  - Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion
  - Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants.

La rémunération du Directeur Général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.

Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* : 23 640 216 €

Rémunérations variables attribuées au titre de 2024 : 13 379 850 €

Effectifs concernés : 252 collaborateurs

**Rémunérations fixes théoriques en ETP au 31 décembre 2024*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 : 20 671 116 € dont,

- Cadres supérieurs : 3 537 000 €
- Membres du personnel : 17 134 116 €

Effectifs concernés : 102

IV - FRAIS ET FISCALITE

Rétrocession des frais de gestion

Dans le cadre du respect des règles de bonne conduite applicables à la gestion de portefeuille, les dispositions de l'article 411-130 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers interdisent la rétrocession à la Société de gestion par délégation de frais de gestion ou de souscription et de rachat au titre d'investissements réalisés par cette dernière pour le compte de la SICAV dans les parts ou actions d'un OPC ou d'un fonds d'investissement.
La société de gestion a mis en place les mesures nécessaires pour que l'ensemble des rétrocessions soit affecté directement à la SICAV.

Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : **https://www.im.natixis.com** (informations-règlementaires)

- **Retenues à la source**

Cet OPC n'est pas concerné par les retenues à la source.

V - REVENUS - AFFECTATION

- **Examen des comptes et des revenus nets**

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels qui vous sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le Règlement ANC n°2020-07 modifié.

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Vous trouverez dans l'annexe toutes explications complémentaires.

Pour référence vous trouverez en annexe 2 du présent rapport, un rappel des comptes annuels de l'exercice précédent au 28 mars 2024, approuvés.

L'actif net, qui était de 519 172 293,67 le 28 mars 2024 à euros divisé en :
- 525 621,9702 actions R(C)
- 36 288,5601 actions R(D)
- 685,5081 actions I(C)
- 15 755,0689 actions N(C)
- 0 actions N(D)
- 1 419,0312 actions UNICREDIT(C)
- 142 776,9299 actions SN(C)

s'élevait à 443 760 136,76 le 31 mars 2025 à euros divisé en :
- 379 779,7388 actions R(C)
- 15 281,6901 actions R(D)
- 473,2126 actions I(C)
- 13 772,4480 actions N(C)
- 0 action N(D)
- 1 305,0312 actions UNICREDIT(C)
- 177 488,6349 actions SN(C)

- **Proposition d'affectation des sommes distribuables**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître

I. Un revenu net de l'exercice de 9 746 511,22 euros
II. Des Plus ou moins-values réalisées nettes de -1 670 567,37 euros

Nous vous proposons les répartitions et affectations suivantes des sommes distribuables :

I – Sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Les sommes distribuables afférentes aux revenus nets s'élèvent à 9 746 511,22 euros augmenté du report à nouveau de 102,36 euros soit un montant à affecter de 9 746 613,58 euros.

Il est proposé d'affecter ces sommes de la manière suivante :

Actions « R » (C)

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 3 686 071,67 euros.

Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

Actions « R » (D)

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 88 664,29 euros.

Il est proposé les affectations suivantes :

- aux actionnaires au titre des dividendes : 88 633,80 euros
- en report à nouveau 30,49 euros.

Il est proposé au conseil d'administration de fixer le dividende net unitaire de l'exercice à 5,80 euros par action « R(D) ».

Ce dividende est composé de revenus d'obligations françaises à concurrence de 1,88 euros et d'obligations européennes à concurrence de 3,92 euros.

Pour les actionnaires, personnes physiques, résidents fiscaux français, ces revenus sont soumis à un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% en application des dispositions prévues à l'article 125 A III bis du Code Général des Impôts, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. En effet, ces revenus sont soumis in fine, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le revenu brut au taux forfaitaire de 12,8 %, soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif (article 200 A du Code général des impôts). Les revenus sont par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2%.

Ce dividende, qui ne donne pas lieu à crédit d'impôt pour les résidents fiscaux en France, sera détaché le 21 juillet 2025 et mis en paiement le 23 juillet 2025.

Il est rappelé que les dividendes nets payés au titre des précédents exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende net
2023-2024	5,92 €
2022-2023	2,46 €
2021-2022	0,79 €

Actions « I » (C)

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 1 593 893,30 euros.
Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

Actions « N » (C)

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 291 542,32 euros.
Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

Actions « N » (D)

Cette catégorie d'action n'était pas souscrite à la clôture de l'exercice clos au 31 mars 2025.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été affectées de la manière suivante au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Dividende net
2023-2024	-
2022-2023	-
2021-2022	0,54

Actions « UNICREDIT » (C)

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 28 261,65 euros.
Il est proposé d'affecter ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférente aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

Actions « SN » (C)

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 4 058 180,35 euros.
Il est proposé d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférente aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

II – <u>Sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes</u>

Les sommes à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de 1 670 567,37 euros.

Il est proposé de les affecter de la manière suivante :

Actions « R » (C)

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de 695 261,69 euros.
Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

Actions « R » (D)

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de 16 883,30 euros.
Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

Actions « I » (C)

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de -266 941,63 euros.
Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

Actions « N » (C)

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de 49 946,52 euros.
Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

Actions « N » (D)

Cette catégorie d'action n'était pas souscrite à la clôture de l'exercice clos au 31 mars 2025.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes ont été affectées de la manière suivante lors des trois derniers exercices.

Exercice	Affectation
2023-2024	-
2022-2023	-
2021-2022	Compte de capital

Actions « UNICREDIT » (C)

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de 4 733,17euros pour l'exercice.
Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

Actions « SN » (C)

Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de 636 801,06 euros.
Il est proposé d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

- Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (Tableau A1b)

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les éléments caractéristiques de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

Votre conseil vous invite, après la lecture des rapports présentés par votre commissaire aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le conseil d'administration

Annexe 1

ORDRE DU JOUR

ET PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS

- Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2025 ;
- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce ;
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur le gouvernement d'entreprise ;
- Examen et approbation des comptes annuels, quitus aux administrateurs ;
- Affectation des sommes distribuables ;
- Ratification de la cooptation d'un administrateur
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, suivant rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 mars 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'assemblée générale ordinaire constate que l'actif net, qui était de 519 172 293,67 euros le 28 mars 2024 divisé en :

- 525 621,9702 actions R(C)
- 36 288,5601actions R(D)
- 685,5081 actions I(C)
- 15 755,0689 actions N(C)
- 0 action N(D)
- 1 419,0312 actions UNICREDIT(C)
- 142 776,9299 actions SN(C)

S'élevait le 31 mars 2025 à 443 760 136,76 euros divisé en :

- 379 779,7388 actions R(C)
- 15 281,6901 actions R(D)
- 473,2126 actions I(C)
- 13 772,4480 actions N(C)
- 0 action N(D)
- 1 305,0312 actions UNICREDIT(C)
- 177 488,6349 actions SN(C)

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 mars 2025 quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour cet exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, suivant rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code du commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, suivant rapport du commissaire aux comptes sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code du commerce et statuant sur ce rapport, en approuve les conclusions.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets de l'exercice clos le 31 mars 2025 s'élèvent à 9 746 511,22 euros augmenté du report à nouveau de 102,36 euros soit un montant à affecter de 9 746 613,58 euros, décide conformément aux dispositions statutaires les répartitions et affectations suivantes :

Actions « R » (C) :
Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent 3 686 071,67 euros.

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.

Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

Actions « R » (D) :
Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférentes aux revenus nets s'élèvent à 88 664,29 euros.

L'assemblée générale décide d'affecter ces sommes de la manière suivante :

- Aux actionnaires au titre des dividendes : 88 633,80 euros
- En report à nouveau 30,49 euros

L'assemblée générale ordinaire décide de fixer le dividende net unitaire de l'exercice à 5,80 euros par action « R(D) ».
Ce dividende ne donne pas lieu à crédit d'impôt pour les résidents fiscaux en France.

Ce dividende est composé de revenus d'obligations françaises à concurrence de 1,88 euros et d'obligations européennes à concurrence de 3,92 euros.

Pour les actionnaires, personnes physiques, résidents fiscaux français, ces revenus sont soumis à un prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% en application des dispositions prévues à l'article 125 A III bis du Code Général des Impôts, imputable sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. En effet, ces revenus sont soumis in fine, soit, à un prélèvement forfaitaire unique sur le revenu brut au taux forfaitaire de 12,8 %, soit, sur option expresse, irrévocable et globale du contribuable, à l'impôt sur le revenu selon le barème progressif (article 200 A du Code général des impôts). Les revenus sont par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2%.

Ce dividende, qui ne donne pas lieu à crédit d'impôt pour les résidents fiscaux en France sera détaché le 21 juillet 2025 et mis en paiement le 23 juillet 2025.

Il est rappelé que les dividendes nets payés au titre des trois précédents exercices ont été suivants :

Exercice	Dividende net
2023-2024	5,92 €
2022-2023	2,46 €
2021-2022	0,79 €

Actions « I » (C) :
Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 1 593 893,30 euros pour l'exercice.
L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.
Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

Actions « N » (C) :
Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 291 542,32 euros pour l'exercice.
L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter ces sommes au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.
Il est rappelé que les sommes distribuables ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

Actions « N » (D) :
Cette catégorie d'action n'était pas souscrite à la clôture de l'exercice clos au 31 mars 2025.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux revenus nets ont été affectées de la manière suivante au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Dividende net
2023-2024	-
2022-2023	-
2021-2022	0,54

Actions « UNICREDIT » (C) :
Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 28 261,65 euros pour l'exercice.
L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.
Il est rappelé que les sommes distribuables afférente aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

Actions « SN » (C) :
Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux revenus nets s'élèvent à 4 058 180,35 euros pour l'exercice.
L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.
Il est rappelé que les sommes distribuables afférente aux revenus nets ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire constatant que les sommes distribuables afférentes à la quote-part des plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de 1 670 567,37 euros, décide d'affecter cette somme de la manière suivante :

Actions « R » (C) :
Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de 695 261,69 euros pour l'exercice.
L'assemblée générale ordinaire, décide d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.
Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

Actions « R » (D) :
Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de 16 883,30 euros pour l'exercice.
L'assemblée générale ordinaire, décide d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.
Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

Actions « I » (C)
Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de 266 941,63 euros pour l'exercice.
L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.
Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

Actions « N » (C) :
Les sommes distribuables à affecter au titre de la quote-part afférente aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de 49 946,52 euros pour l'exercice.
L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.
Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

Actions « N » (D) :
Cette catégorie d'action n'était pas souscrite à la clôture de l'exercice clos au 31 mars 2025.

Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été affectées de la manière suivante lors des trois derniers exercices.

Exercice	Affectation
2023-2024	-
2022-2023	-
2021-2022	Compte de capital

Actions « UNICREDIT » (C) :
Les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de 4 733,17 euros pour l'exercice.
L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.
Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

Actions « SN » (C) :
Les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes présentent un solde négatif de 636 801,06 euros pour l'exercice.
L'assemblée générale ordinaire décide d'imputer cette somme au compte de capital conformément aux dispositions statutaires.
Il est rappelé que les sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes ont été intégralement capitalisées lors des trois derniers exercices.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie la décision du conseil d'administration du 3 juillet 2025 par laquelle Monsieur Yann DUVAUD SCHELNAST a été coopté en tant qu'administrateur en remplacement de Madame Aline FLAMAIN, démissionnaire, et ce, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de mars 2030.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes résolutions pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi.

Annexe 2

COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/03/2025
Et pour référence les comptes annuels arrêtés au 28.03.2024

- Bilan
- Compte de résultat
- Annexe des comptes annuels
- Inventaire
- Comptes annuels approuvé de l'exercice précédent

OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS

COMPTES ANNUELS
31/03/2025

Bilan Actif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	**63 591 941,73**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	63 591 941,73
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**100 100,92**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	100 100,92
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**345 117 873,53**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	345 117 873,53
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**20 495 551,78**
OPCVM	20 495 551,78
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**497 099,19**
Opérations temporaires sur titres (H)	**77 132 884,32**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	60 105 437,44
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	17 027 446,88
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**506 935 451,47**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**18 960 436,83**
Comptes financiers	**23 676,00**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**18 984 112,83**
Total de l'actif I+II	**525 919 564,30**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Capitaux propres :	
Capital	441 484 068,76
Report à nouveau sur revenu net	102,36
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	2 275 965,64
Capitaux propres I	**443 760 136,76**
Passifs de financement II (*)	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**443 760 136,76**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**81 490 889,36**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	81 490 889,36
Instruments financiers à terme (B)	**396 000,04**
Emprunts (C) (*)	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**81 886 889,40**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	272 538,14
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	**272 538,14**
Total Passifs : I+II+III+IV	**525 919 564,30**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	14 074 176,24
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	163 327,30
Produits sur opérations temporaires sur titres	44 401,64
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	1 366 647,77
Sous-total produits sur opérations financières	**15 648 552,95**
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	-486 518,02
Charges sur opérations temporaires sur titres	-1 280 707,62
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-21 597,68
Sous-total charges sur opérations financières	**-1 788 823,32**
Total revenus financiers nets (A)	**13 859 729,63**
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-2 584 930,77
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-2 584 930,77**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**11 274 798,86**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-1 528 287,64**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**9 746 511,22**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-1 241 668,28
Frais de transactions externes et frais de cession	-481 061,76
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**-1 722 730,04**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**52 162,67**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**-1 670 567,37**

Compte de résultat au 31/03/2025 en EUR	31/03/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-6 611 324,57
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**-6 611 324,57**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**811 346,36**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**-5 799 978,21**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**2 275 965,64**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a.Stratégie et profil de gestion

L'objectif de la SICAV est double :

- obtenir une performance supérieure à celle de l'indice JP Morgan EMU global (niveau de clôture) par une gestion active de la sensibilité et de la courbe des taux des différents Etats de la zone euro,
- mettre en oeuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Cet OPCVM promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) mais il n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir partiellement dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b.Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Actif net Global en EUR	**471 932 432,10**	**272 273 581,11**	**343 874 668,59**	**519 172 293,67**	**443 760 136,76**
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS Action N(D) en EUR					
Actif net	0,46	105 006,72	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	0,0004	87,3470	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	1 150,00	1 202,17	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-100,00	-8,04	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur revenu	50,00	0,54	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS I(C) en EUR					
Actif net	183 501 707,18	160 233 820,79	144 930 043,09	102 178 511,41	70 935 080,25
Nombre de titres	1 041,8205	972,9142	1 001,4743	685,5081	473,2126
Valeur liquidative unitaire	176 135,62	164 694,70	144 716,68	149 055,14	149 901,08
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	4 078,66	-538,19	-10 974,38	-5 261,67	-564,10
Capitalisation unitaire sur revenu	1 615,34	1 027,79	1 605,41	3 355,87	3 368,23
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS N en EUR					
Actif net	13 130 130,51	9 356 684,84	14 976 382,45	15 101 741,64	13 269 565,55
Nombre de titres	11 574,6014	8 825,6640	16 084,6313	15 755,0689	13 772,4480
Valeur liquidative unitaire	1 134,39	1 060,16	931,09	958,53	963,48
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	26,27	-3,25	-70,62	-33,84	-3,62
Capitalisation unitaire sur revenu	9,89	4,77	9,84	21,12	21,16
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R(C) en EUR					
Actif net	217 758 749,24	53 101 296,10	89 170 223,12	254 641 865,39	184 565 778,40
Nombre de titres	377 545,6277	98 710,1394	189 110,0301	525 621,9702	379 779,7388
Valeur liquidative unitaire	576,77	537,95	471,52	484,45	485,98
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	13,36	-1,64	-35,80	-17,12	-1,83
Capitalisation unitaire sur revenu	3,88	1,28	4,00	9,74	9,70

	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024	31/03/2025
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R(D) en EUR					
Actif net	24 230 438,14	20 348 024,17	11 494 232,08	10 657 011,74	4 411 042,14
Nombre de titres	68 209,7022	61 706,6269	39 870,0693	36 288,5601	15 281,6901
Valeur liquidative unitaire	355,23	329,75	288,29	293,67	288,64
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	8,23	-1,00	-21,91	-10,41	-1,10
Distribution unitaire sur revenu	1,68	0,79	2,46	5,92	5,80
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 (1)
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN(C) en EUR					
Actif net	33 305 656,33	29 126 790,04	83 302 066,58	135 233 254,73	169 320 914,07
Nombre de titres	29 862,7710	27 905,0659	90 719,6477	142 776,9299	177 488,6349
Valeur liquidative unitaire	1 115,29	1 043,78	918,23	947,16	953,98
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	25,81	-3,21	-69,58	-33,40	-3,58
Capitalisation unitaire sur revenu	11,62	6,24	11,23	22,68	22,86
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS UNICREDIT en EUR					
Actif net	5 750,24	1 958,45	1 721,27	1 359 908,76	1 257 756,35
Nombre de titres	5,0792	1,8502	1,8502	1 419,0312	1 305,0312
Valeur liquidative unitaire	1 132,11	1 058,50	930,31	958,33	963,77
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	26,27	-3,17	-70,25	-33,57	-3,62
Capitalisation unitaire sur revenu	10,56	4,84	10,11	21,60	21,65

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
L'exercice couvre la période du 29 mars 2024 au 31 mars 2025.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté »
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Frais facturés à l'OPCVM :
Ces frais recouvrent :
- Les frais de gestion financière ;
- Les frais administratifs externes à la société de gestion (commissaire aux comptes, dépositaire, distribution, avocats) ;
- Les frais indirects maximum (commissions et frais de gestion) dans le cas d'OPCVM investissant à plus de 20 % dans d'autres OPCVM ou FIA ou fonds d'investissement ;
- Les commissions de mouvement ;
- Les commissions de surperformance.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Actions R : 0,70 % TTC, taux maximum Actions I(C) et UNICREDIT : 0,45 % TTC, taux maximum Action N(C) et N(D) : 0,50 % TTC, taux maximum Action SN(C) : 0,30 % TTC, taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion		
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Voir barème, ci-dessous
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Swing pricing

La société de gestion a mis en place un mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement depuis le 10 octobre 2016. Cette information est mise à la disposition des porteurs dans le prospectus du fonds, disponible au siège de la société de gestion, ainsi que sur son site internet.

La situation sanitaire exceptionnelle a entrainé sur les derniers jours de l'exercice et ceux du nouvel exercice de fortes turbulences sur les marchés financiers ; la liquidité s'est fortement contractée, la volatilité s'est quant à elle fortement accrue. Conformément à notre politique de swing pricing et afin de protéger les porteurs de Ostrum Souverains Euro nous avons été amenés à ajuster à la fois nos seuils de déclenchement mais aussi les marges sur les valeurs liquidatives. Ceci pourrait être vu comme une volatilité de la valeur liquidative ; elle n'est qu'apparente puisqu'un investisseur qui serait resté investi sur la période

ne serait absolument pas impacté. En effet ces variations de valeur liquidative ne s'appliquent que le jour où de forts mouvements de passif impactent la SICAV.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

Conformément à la règlementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal d'un mois après la tenue de l'assemblée générale.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R(C)	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN(C)	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS I(C)	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS N	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS UNICREDIT	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R(D)	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/03/2025
Capitaux propres début d'exercice	**519 172 293,67**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	268 080 789,66
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-346 219 040,33
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	11 274 798,86
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-1 722 730,04
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-6 611 324,57
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-214 650,49
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**443 760 136,76**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice

B3a.Nombre d'actions souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En action	En montant
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS I(C)		
Actions souscrites durant l'exercice	111,8385	16 751 277,36
Actions rachetées durant l'exercice	-324,1340	-48 418 228,06
Solde net des souscriptions/rachats	-212,2955	-31 666 950,70
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	473,2126	
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS N		
Actions souscrites durant l'exercice	1 685,0086	1 640 351,07
Actions rachetées durant l'exercice	-3 667,6295	-3 512 858,87
Solde net des souscriptions/rachats	-1 982,6209	-1 872 507,80
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	13 772,4480	
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R(C)		
Actions souscrites durant l'exercice	218 996,5859	106 403 668,89
Actions rachetées durant l'exercice	-364 838,8173	-177 223 549,73
Solde net des souscriptions/rachats	-145 842,2314	-70 819 880,84
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	379 779,7388	

B3a.Nombre d’actions souscrites et rachetées pendant l’exercice

	En action	En montant
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R(D)		
Actions souscrites durant l'exercice	9,7764	2 832,23
Actions rachetées durant l'exercice	-21 016,6464	-6 142 307,36
Solde net des souscriptions/rachats	-21 006,8700	-6 139 475,13
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	15 281,6901	
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN(C)		
Actions souscrites durant l'exercice	150 099,1755	143 207 872,40
Actions rachetées durant l'exercice	-115 387,4705	-110 734 728,27
Solde net des souscriptions/rachats	34 711,7050	32 473 144,13
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	177 488,6349	
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS UNICREDIT		
Actions souscrites durant l'exercice	79,0000	74 787,71
Actions rachetées durant l'exercice	-193,0000	-187 368,04
Solde net des souscriptions/rachats	-114,0000	-112 580,33
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 305,0312	

B3b.Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS I(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R(D)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS UNICREDIT	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature d'actions

Libellé de l'action Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de l'action	Actif net par action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS I(C) FR0010655456	Capitalisation	Capitalisation	EUR	70 935 080,25	473,2126	149 901,08
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS N FR0011505098	Capitalisation	Capitalisation	EUR	13 269 565,55	13 772,4480	963,48
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R(C) FR0000003196	Capitalisation	Capitalisation	EUR	184 565 778,40	379 779,7388	485,98
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R(D) FR0000171233	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV	EUR	4 411 042,14	15 281,6901	288,64
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN(C) FR0013029113	Capitalisation	Capitalisation	EUR	169 320 914,07	177 488,6349	953,98
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS UNICREDIT FR0012872083	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 257 756,35	1 305,0312	963,77

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a.Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		PAYS-BAS	FINLANDE	FRANCE	ALLEMAGNE	SUISSE
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	63 591,94	7 211,02	644,12	13 516,95	35 199,27	6 527,98
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	-63 591,94	-7 211,02	-644,12	-13 516,95	-35 199,27	-6 527,98
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**0,00**					

C1b.Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
BELGIQUE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1c.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	345 117,87	345 117,87	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	77 117,00	77 117,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	23,68	0,00	0,00	0,00	23,68
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	-17 798,85	0,00	-17 798,85	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	20 573,91	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	-6 100,00	6 100,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**436 708,78**	**-11 698,85**	**0,00**	**23,68**

C1d.Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	69 490,50	74 057,17	114 697,15	86 873,06
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	20 468,99	23 260,27	16 155,02	17 232,71
Comptes financiers	23,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-17 798,85
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	21 673,36	8 679,87	-9 779,32
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	6 100,00	0,00	0,00	0,00	-6 100,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**23,68**	**6 100,00**	**0,00**	**89 959,49**	**118 990,80**	**133 432,04**	**76 527,60**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e.Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 CHF +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	3 279,13	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	-3 279,13	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1f.Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	345 117,87	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	77 117,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**422 234,87**	**0,00**	**0,00**

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g.Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	94,19	0,00
NATIXIS ASSET MANAGEMENT	6,91	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	60 105,44	0,00
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	63 692,04	0,00
Titres financiers donnés en pension		
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	17 027,45	0,00
Créances		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS FRANCE	1,79	0,00
Caceis Bank	17 171,47	0,00
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	831,75	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
NATIXIS ASSET MANAGEMENT FINANCE	0,00	17 798,85
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/03/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	53 393,21
	Dépôts de garantie en espèces	575 310,80
	Coupons et dividendes en espèces	299 375,00
	Collatéraux	18 005 005,39
	Autres créances	27 352,43
Total des créances		**18 960 436,83**
Dettes		
	Rachats à payer	80 463,87
	Frais de gestion fixe	192 074,27
Total des dettes		**272 538,14**
Total des créances et des dettes		**18 687 898,69**

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/03/2025
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS I(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	376 209,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	67 173,39
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 466 174,30
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R(D)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	69 592,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	599 683,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS UNICREDIT	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	6 096,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/03/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a.Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/03/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b.Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/03/2025
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			20 495 551,78
	LU0935222652	OSTRUM EURO INFLATION I A EUR CAP	5 040 999,87
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	1 422 877,66
	FR0010208421	OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I	8 269 596,03
	LU1117699071	OSTRUM SRI TOT RET SOVER SI A EUR CAP	5 762 078,22
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**20 495 551,78**

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a.Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	**9 746 511,22**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**9 746 511,22**
Report à nouveau	102,36
Sommes distribuables au titre du revenu net	**9 746 613,58**

Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS I(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	**1 593 893,30**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 593 893,30**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 593 893,30**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 593 893,30
Total	**1 593 893,30**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	**291 542,32**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**291 542,32**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**291 542,32**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	291 542,32
Total	**291 542,32**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	**3 686 071,67**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**3 686 071,67**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**3 686 071,67**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	3 686 071,67
Total	**3 686 071,67**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R(D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	**88 561,93**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**88 561,93**
Report à nouveau	102,36
Sommes distribuables au titre du revenu net	**88 664,29**
Affectation :	
Distribution	88 633,80
Report à nouveau du revenu de l'exercice	30,49
Capitalisation	0,00
Total	**88 664,29**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	15 281,6901
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	5,80
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	**4 058 180,35**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**4 058 180,35**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**4 058 180,35**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	4 058 180,35
Total	**4 058 180,35**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS UNICREDIT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/03/2025
Revenus nets	**28 261,65**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**28 261,65**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**28 261,65**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	28 261,65
Total	**28 261,65**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b.Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-1 670 567,37**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**-1 670 567,37**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-1 670 567,37**

Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS I(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-266 941,63**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-266 941,63**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-266 941,63**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-266 941,63
Total	**-266 941,63**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS N

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-49 946,52**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-49 946,52**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-49 946,52**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-49 946,52
Total	**-49 946,52**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-695 261,69**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-695 261,69**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-695 261,69**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-695 261,69
Total	**-695 261,69**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R(D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-16 883,30**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-16 883,30**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-16 883,30**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-16 883,30
Total	**-16 883,30**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-636 801,06**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-636 801,06**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-636 801,06**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-636 801,06
Total	**-636 801,06**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS UNICREDIT

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/03/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**-4 733,17**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**-4 733,17**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**-4 733,17**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-4 733,17
Total	**-4 733,17**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre d'actions	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**345 117 873,53**	**77,77**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**345 117 873,53**	**77,77**
Banques commerciales			**54 967 662,60**	**12,39**
BPIFRANCE 3.125% 25-05-33 EMTN	EUR	2 000 000	2 028 084,66	0,46
BPI FRANCE E 2.75% 25-05-29	EUR	3 600 000	3 658 310,14	0,82
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.375% 05-08-27	EUR	30 700 000	31 277 971,66	7,05
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.375% 11-04-28	EUR	5 800 000	5 838 658,99	1,32
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 20-02-31	EUR	1 600 000	1 610 046,47	0,36
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.875% 31-03-32	EUR	10 000 000	10 055 675,34	2,27
LANDWIRTSCHAFTLICHE RENTENBANK 2.75% 17-01-33	EUR	500 000	498 915,34	0,11
Marchés de capitaux			**188 926,00**	**0,04**
FINNVERA OYJ 0.0% 15-09-27	EUR	200 000	188 926,00	0,04
Services aux collectivités			**289 755 633,94**	**65,29**
ALLEMAGNE 2.5% 04/07/2044	EUR	200 000	188 002,03	0,04
AUST GOVE BON 3.8% 26-01-62	EUR	480 000	507 816,59	0,11
AUST GOVE BON 4.15% 15-03-37	EUR	850 000	926 811,59	0,21
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-02-31	EUR	2 600 000	2 221 466,00	0,50
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-10-40	EUR	1 000 000	594 920,00	0,13
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.75% 20-03-51	EUR	2 730 000	1 472 062,75	0,33
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23-05-29	EUR	7 000 000	7 294 615,62	1,64
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.75% 17-07-29	EUR	4 100 000	4 214 856,16	0,95
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.875% 15-10-31	EUR	3 900 000	3 974 223,41	0,90
BELGIQUE 4.25% 03/41	EUR	220 000	235 079,28	0,05
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.4% 22-06-53	EUR	3 400 000	1 986 766,71	0,45
BELGIUM GOVERNMENT BOND 2.25% 22-06-57	EUR	600 000	422 242,11	0,10
BELGIUM GOVERNMENT BOND 2.75% 22-04-39	EUR	1 800 000	1 690 349,67	0,38
BELGIUM GOVERNMENT BOND 2.85% 22-10-34	EUR	5 000 000	4 913 596,58	1,11
BELGIUM GOVERNMENT BOND 3.5% 22-06-55	EUR	1 500 000	1 411 264,32	0,32
BUNDSOBLIGATION 2.1% 12-04-29	EUR	50 000	51 036,59	0,01
CADES 3.0% 25-05-28 EMTN	EUR	7 700 000	8 018 039,53	1,81
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 0.0% 25-02-28	EUR	4 000 000	3 732 520,00	0,84
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 2.75% 24-09-27	EUR	6 100 000	6 246 857,92	1,41
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 2.875% 25-05-27	EUR	12 000 000	12 450 544,11	2,81
ESPAGNE 4.70% 30/07/41	EUR	750 000	854 652,53	0,19
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.5% 27-07-28	EUR	2 000 000	2 015 064,11	0,45
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.625% 16-07-29	EUR	1 600 000	1 635 517,81	0,37
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.875% 28-05-31	EUR	5 380 000	5 537 736,44	1,25
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.875% 29-01-35	EUR	4 700 000	4 623 669,33	1,04
EUROPEAN STABILITY MECHANISM 2.375% 30-09-27	EUR	500 000	506 651,30	0,11
EUROPEAN UNION 2.875% 06-12-27	EUR	100 000	102 419,58	0,02
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.25% 15-09-40	EUR	800 000	498 946,41	0,11
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.95% 15-04-55	EUR	2 500 000	2 297 423,29	0,52
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.0% 25-11-30	EUR	5 000 000	4 266 350,00	0,96
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.75% 25-11-28	EUR	1 400 000	1 318 744,19	0,30
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-05-32	EUR	2 299 999	1 852 005,19	0,42
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-06-44	EUR	8 800 000	4 884 785,97	1,10

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-28	EUR	800 000	765 352,77	0,17
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-53	EUR	6 700 000	3 106 729,42	0,70
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	600 000	481 567,56	0,11
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.5% 24-09-27	EUR	11 500 000	11 709 572,53	2,64
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.0% 25-06-49	EUR	8 200 000	7 197 680,30	1,62
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.25% 25-05-55	EUR	6 000 000	5 305 864,93	1,20
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.75% 25-05-56	EUR	1 200 000	1 163 909,75	0,26
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 3.625% 15-06-35	EUR	10 700 000	10 852 917,66	2,45
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 4.125% 15-06-54	EUR	1 200 000	1 207 592,38	0,27
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.35% 18-03-31	EUR	10 999 998	10 238 080,88	2,31
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.45% 01-03-36	EUR	500 000	394 620,43	0,09
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.15% 01-09-52	EUR	200 000	129 291,91	0,03
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.45% 01-09-50	EUR	30 000	21 213,91	0,00
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.0% 01-10-29	EUR	12 000 000	12 072 383,61	2,72
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.5% 15-02-31	EUR	6 700 000	6 854 508,42	1,54
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.7% 15-06-30	EUR	15 000 000	15 664 170,33	3,53
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.8% 01-08-28	EUR	9 600 000	10 042 448,09	2,26
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.85% 01-07-34	EUR	500 000	511 079,09	0,12
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 01-02-37	EUR	3 000 000	3 053 099,50	0,69
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.1% 01-02-29	EUR	16 000 000	16 926 489,28	3,81
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.1% 30-04-46	EUR	500 000	488 550,50	0,11
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.15% 01-10-39	EUR	2 500 000	2 498 508,47	0,56
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.35% 01-11-33	EUR	2 500 000	2 685 712,98	0,61
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.4% 01-05-33	EUR	4 000 000	4 326 060,55	0,97
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.5% 01-10-53	EUR	3 000 000	2 994 398,85	0,67
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.75% 01-09-44	EUR	1 500 000	1 592 820,65	0,36
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 5.0% 01-09-40	EUR	2 800 000	3 067 981,91	0,69
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-01-40	EUR	1 100 000	761 898,27	0,17
NETHERLANDS GOVERNMENT 2.0% 15-01-54	EUR	1 600 000	1 252 158,68	0,28
NETHERLANDS GOVERNMENT 2.5% 15-07-33	EUR	2 300 000	2 292 770,44	0,52
NETHERLANDS GOVERNMENT 4.0% 15-01-37	EUR	800 000	882 718,68	0,20
OAT 2.75% 25/10/2027	EUR	3 200 000	3 275 038,25	0,74
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.25% 18-04-34	EUR	3 500 000	3 345 312,95	0,75
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 3.0% 15-06-35	EUR	4 000 000	3 938 626,30	0,89
SECRETARA GENERAL DEL TESORO 1.2% 31-10-40	EUR	600 000	422 220,08	0,10
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.85% 30-07-37	EUR	2 400 000	1 765 269,04	0,40
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42	EUR	14 042 000	9 155 801,41	2,06
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.9% 31-10-52	EUR	3 760 000	2 459 921,28	0,55
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.25% 30-04-34	EUR	3 543 000	3 644 531,22	0,82
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.45% 31-10-34	EUR	17 700 000	18 140 051,10	4,10
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.55% 31-10-33	EUR	5 200 000	5 413 100,27	1,22
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.9% 30-07-39	EUR	4 500 000	4 706 572,19	1,06
Services financiers diversifiés			**205 650,99**	**0,05**
Instituto De Credito Oficial 3.05% 31-10-29	EUR	200 000	205 650,99	0,05
TITRES D'OPC			**20 495 551,78**	**4,62**
OPCVM			**20 495 551,78**	**4,62**
Gestion collective			**20 495 551,78**	**4,62**
OSTRUM EURO INFLATION I A EUR CAP	EUR	99 999,9974	5 040 999,87	1,14
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	134	1 422 877,66	0,32

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I	EUR	2 530,36	8 269 596,03	1,86
OSTRUM SRI TOT RET SOVER SI A EUR CAP	EUR	57 858	5 762 078,22	1,30
TITRES FINANCIERS REÇUS EN GARANTIE			**63 692 042,65**	**14,35**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**63 591 941,73**	**14,33**
Boissons			**50 375,52**	**0,01**
PERNOD RICARD	EUR	552	50 375,52	0,01
Construction et ingénierie			**1 145 786,00**	**0,26**
HOCHTIEF AG	EUR	7 298	1 145 786,00	0,26
Divertissement			**1 595 459,36**	**0,36**
VIVENDI SE	EUR	578 694	1 595 459,36	0,36
Equipements de communication			**644 121,72**	**0,15**
NOKIA OYJ	EUR	133 083	644 121,72	0,15
Equipements électriques			**10 162 997,25**	**2,29**
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	48 223	10 162 997,25	2,29
Equipements et fournitures médicaux			**12 594 639,53**	**2,83**
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	253 873	12 594 639,53	2,83
FPI de détail			**1 708 113,30**	**0,38**
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	21 927	1 708 113,30	0,38
Grands magasins et autres			**6 650 470,45**	**1,50**
PROSUS NV	EUR	156 206	6 650 470,45	1,50
Logiciels			**6 841 000,40**	**1,54**
SAP SE	EUR	27 991	6 841 000,40	1,54
Machines			**3 090 092,96**	**0,70**
SIEMENS ENERGY AG	EUR	57 394	3 090 092,96	0,70
Matériaux de construction			**2 873 907,40**	**0,65**
LAFARGEHOLCIM LTD	CHF	29 066	2 873 907,40	0,65
Produits alimentaires			**897 819,88**	**0,20**
LOTUS BAKERIES	EUR	60	492 600,00	0,11
NESTLE SA-REG	CHF	4 335	405 219,88	0,09
Produits chimiques			**3 267 733,28**	**0,74**
DSM-FIRMENICH AG	EUR	35 561	3 248 852,96	0,74
FUCHS PETROLUB SE-PREF	EUR	426	18 880,32	0,00
Produits domestiques			**1 114 618,12**	**0,25**
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	15 169	1 114 618,12	0,25
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			**560 550,00**	**0,13**
ASML HOLDING NV	EUR	925	560 550,00	0,13
Services de télécommunication diversifiés			**10 394 256,56**	**2,34**
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	303 748	10 394 256,56	2,34
Obligations convertibles négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**100 100,92**	**0,02**
Services financiers diversifiés			**100 100,92**	**0,02**
GROUPE BRUXELLES LAMBERT 2.125% 29-11-25	EUR	100 000	100 100,92	0,02

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES REÇUS EN GARANTIE			**-63 692 042,65**	**-14,35**
CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS			**60 089 549,16**	**13,54**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**60 089 549,16**	**13,54**
Services aux collectivités			**60 089 549,16**	**13,54**
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.75% 25-11-28	EUR	15 000 000	14 129 402,05	3,18
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-05-32	EUR	10 000 001	8 052 200,81	1,81
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-28	EUR	9 000 000	8 610 218,63	1,94
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	11 000 000	8 828 738,63	1,99
OAT 2.75% 25/10/2027	EUR	20 000 000	20 468 989,04	4,62
INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS			**15 888,28**	**0,00**
TITRES FINANCIERS DONNÉS EN PENSION			**17 027 446,88**	**3,84**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**17 027 446,88**	**3,84**
Banques commerciales			**5 031 395,21**	**1,13**
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 20-02-31	EUR	5 000 000	5 031 395,21	1,13
Services aux collectivités			**11 996 051,67**	**2,71**
CADES 3.0% 25-05-28 EMTN	EUR	500 000	520 651,92	0,12
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.35% 18-03-31	EUR	3 300 002	3 071 426,68	0,69
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.15% 01-09-52	EUR	10 000 000	6 464 595,65	1,46
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-01-40	EUR	2 800 000	1 939 377,42	0,44
DETTES REPRÉSENTATIVES DES TITRES DONNÉS EN PENSION			**-17 585 601,91**	**-3,96**
INDEMNITÉS SUR TITRES DONNÉS EN PENSION			**-213 244,80**	**-0,05**
Total			**424 947 462,92**	**95,76**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a.Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b.Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO BOBL 0625	184	153 320,00	0,00	21 673 360,00
EURO BTP 0625	299	74 520,00	0,00	35 138 480,00
EURO BUND 0625	-93	0,00	-1 830,00	-11 981 190,00
EURO-OAT 0625	-118	87 520,00	0,00	-14 477 420,00
XEUR FGBX BUX 0625	-82	80 640,00	0,00	-9 779 320,00
Sous-total 1.		**396 000,00**	**-1 830,00**	**20 573 910,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
FIX/2.0215/E6R/0.0	8 800 000	5 449,46	0,00	8 800 000,00
FIX/2.035/E6R/0.0	8 800 000	1 458,86	0,00	8 800 000,00
FIX/2.6888/E6R/0.0	11 500 000	94 190,87	0,00	11 500 000,00
Sous-total 3.		**101 099,19**	**0,00**	**29 100 000,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**497 099,19**	**-1 830,00**	**49 673 910,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c.Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d.Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e.Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	424 947 462,92
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	495 269,19
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	18 984 112,83
Autres passifs (-)	-666 708,18
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**443 760 136,76**

Libellé de l'action	Devise de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS I(C)	EUR	473,2126	149 901,08
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS N	EUR	13 772,4480	963,48
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R(C)	EUR	379 779,7388	485,98
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R(D)	EUR	15 281,6901	288,64
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN(C)	EUR	177 488,6349	953,98
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS UNICREDIT	EUR	1 305,0312	963,77

OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS

COMPTES ANNUELS
28/03/2024

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**	**0,00**
DÉPÔTS	**64 939 126,91**	**40 667 883,22**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**550 432 066,08**	**352 212 227,96**
Actions et valeurs assimilées	**31 452 288,24**	**8 867 640,66**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	31 452 288,24	8 867 640,66
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**400 856 721,12**	**273 871 750,11**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	400 856 721,12	273 871 750,11
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	**0,00**	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	**24 124 224,21**	**18 132 808,42**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	24 124 224,21	18 132 808,42
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	**93 766 562,55**	**50 371 888,79**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	29 098 497,14	9 751 798,09
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	64 668 065,41	40 620 090,70
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	**232 269,96**	**968 139,98**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	232 269,96	968 139,98
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**	**0,00**
CRÉANCES	**858 810,38**	**27 969 868,70**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	858 810,38	27 969 868,70
COMPTES FINANCIERS	**0,00**	**9 923 934,01**
Liquidités	0,00	9 923 934,01
TOTAL DE L'ACTIF	**616 230 003,37**	**430 773 913,89**

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	526 268 186,09	366 316 359,52
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	103,56	470,51
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-18 337 662,36	-26 083 557,63
Résultat de l'exercice (a,b)	11 241 666,38	3 641 396,19
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**519 172 293,67**	**343 874 668,59**
** Montant représentatif de l'actif net*		
INSTRUMENTS FINANCIERS	**95 823 538,46**	**52 371 214,92**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	95 620 171,66	51 403 074,92
Dettes représentatives de titres donnés en pension	64 167 883,42	41 057 597,10
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	31 452 288,24	10 345 477,82
Instruments financiers à terme	203 366,80	968 140,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	160 530,00	968 140,00
Autres opérations	42 836,80	0,00
DETTES	**1 063 717,65**	**34 528 030,38**
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	1 063 717,65	34 528 030,38
COMPTES FINANCIERS	**170 453,59**	**0,00**
Concours bancaires courants	170 453,59	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	**616 230 003,37**	**430 773 913,89**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SHORT EUR-BTP 0623	0,00	25 921 020,00
XEUR FBTP BTP 0623	0,00	3 575 850,00
EURO BOBL 0623	0,00	45 501 680,00
FGBL BUND 10A 0623	0,00	26 624 640,00
EURO-OAT 0624	44 987 670,00	0,00
EURO BTP 0624	23 087 940,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0623	0,00	528 475,00
XEUR FGBX BUX 0623	0,00	3 944 080,00
EURO BUND 0624	58 687 200,00	0,00
EURO BOBL 0624	10 760 750,00	0,00
EURO SCHATZ 0624	52 321 500,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
FIX0/FIX/0 15/02/29	20 500 000,00	0,00
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	2 799 689,86	333 408,59
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	14 251 484,95	3 882 171,57
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	-34 825,15	74 447,52
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	**17 016 349,66**	**4 290 027,68**
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	2 630 040,54	247 354,26
Charges sur instruments financiers à terme	260 527,92	0,00
Charges sur dettes financières	12 959,76	63 538,58
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	**2 903 528,22**	**310 892,84**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**14 112 821,44**	**3 979 134,84**
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 548 638,49	1 303 829,82
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**11 564 182,95**	**2 675 305,02**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-322 516,57	966 091,17
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**11 241 666,38**	**3 641 396,19**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
L'exercice couvre la période du 1er avril 2023 au 28 mars 2024.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité du Conseil d'Administration en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Administration.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR0013292273 - Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS Action SN(D) : Taux de frais maximum de 0.36% TTC.
FR0000171233 - Action OSTRUM SOUVERAINS EURO R D : Taux de frais maximum de 0.70% TTC.

FR0013309846 - Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS Action N(D) : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.
FR0013029113 - Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN(C) : Taux de frais maximum de 0.36% TTC.

FR0012872083 - Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS UNICREDIT : Taux de frais maximum de 0.45% TTC.
FR0011505098 - Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS N : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.
FR0010655456 - Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS I(C) : Taux de frais maximum de 0.45% TTC.
FR0000003196 - Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R : Taux de frais maximum de 0.70% TTC.
La SICAV a versé les commissions suivantes calculées sur l'actif net hors OPC gérés par Natixis Global Asset Management :
- Au titre de la convention de dépôt : application d'une grille tarifaire depuis le premier janvier 2008.
- Au titre de la convention de délégation
Depuis le premier janvier 2008, Natixis Asset Management perçoit une commission variable égale à la différence entre la tarification suivante exprimée en % TTC de l'assiette de frais de gestion mentionnée dans le prospectus et la commission du dépositaire.

Swing pricing

La société de gestion a mis en place un mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement depuis le 10 octobre 2016. Cette information est mise à la disposition des porteurs dans le prospectus du fonds, disponible au siège de la société de gestion, ainsi que sur son site internet.
La situation sanitaire exceptionnelle a entrainé sur les derniers jours de l'exercice et ceux du nouvel exercice de fortes turbulences sur les marchés financiers ; la liquidité s'est fortement contractée, la volatilité s'est quant à elle fortement accrue. Conformément à notre politique de swing pricing et afin de protéger les porteurs de Ostrum Souverains Euro nous avons été amenés à ajuster à la fois nos seuils de déclenchement mais aussi les marges sur les valeurs liquidatives. Ceci pourrait être vu comme une volatilité de la valeur liquidative ; elle n'est qu'apparente puisqu'un investisseur qui serait resté investi sur la période ne serait absolument pas impacté. En effet ces variations de valeur liquidative ne s'appliquent que le jour où de forts mouvements de passif impactent la SICAV.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Action OSTRUM SOUVERAINS EURO R D	Distribution et/ou Report par décision de la SICAV	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS I(C)	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS N	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN(C)	Capitalisation	Capitalisation
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS UNICREDIT	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**343 874 668,59**	**272 273 581,11**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	485 817 881,93	192 467 480,36
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-326 579 345,79	-87 842 665,00
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	4 929 428,76	6 261 108,41
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-22 665 221,01	-24 769 918,19
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	9 923 414,10	14 278 368,28
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-10 088 592,50	-13 869 408,65
Frais de transactions	-523 464,85	-237 163,38
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	22 054 319,50	-16 370 445,21
Différence d'estimation exercice N	*-5 980 265,48*	*-28 034 584,98*
Différence d'estimation exercice N-1	*28 034 584,98*	*11 664 139,77*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	954 048,20	-956 080,00
Différence d'estimation exercice N	*21 958,20*	*-932 090,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*932 090,00*	*-23 990,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-89 026,21	-35 444,16
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	11 564 182,95	2 675 305,02
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**519 172 293,67**	**343 874 668,59**

(*) 31.03.2023 : Frais de certification annuelle d'un LEI : -50,00€.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	400 856 721,12	77,21
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**400 856 721,12**	**77,21**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	68 075 610,00	13,11
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**68 075 610,00**	**13,11**
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	142 269 450,00	27,40
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**142 269 450,00**	**27,40**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	64 939 126,91	12,51	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	400 856 721,12	77,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	93 765 178,52	18,06	0,00	0,00	1 384,03	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	64 167 883,42	12,36	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 453,59	0,03
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	68 075 610,00	13,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	142 269 450,00	27,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	64 939 126,91	12,51	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	25 602 456,00	4,93	5 335 584,53	1,03	107 262 238,76	20,66	262 656 441,83	50,59
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	2 982 011,45	0,57	38 159 466,75	7,35	52 625 084,35	10,14
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 167 883,42	12,36
Comptes financiers	170 453,59	0,03	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 075 610,00	13,11
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	52 321 500,00	10,08	31 260 750,00	6,02	58 687 200,00	11,30

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	1 178 623,90	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	1 178 623,90	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	53 462,41
	Dépôts de garantie en espèces	424 357,30
	Coupons et dividendes en espèces	127 250,00
	Autres créances	253 740,67
TOTAL DES CRÉANCES		**858 810,38**
DETTES		
	Rachats à payer	239 274,10
	Frais de gestion fixe	213 165,29
	Collatéraux	611 278,26
TOTAL DES DETTES		**1 063 717,65**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-204 907,27**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action OSTRUM SOUVERAINS EURO R D		
Actions souscrites durant l'exercice	1 062,3056	311 977,36
Actions rachetées durant l'exercice	-4 643,8148	-1 333 901,88
Solde net des souscriptions/rachats	-3 581,5092	-1 021 924,52
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	36 288,5601	
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS I(C)		
Actions souscrites durant l'exercice	309,6509	44 373 322,40
Actions rachetées durant l'exercice	-625,6171	-91 113 630,44
Solde net des souscriptions/rachats	-315,9662	-46 740 308,04
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	685,5081	
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS N		
Actions souscrites durant l'exercice	6 059,5076	5 633 150,13
Actions rachetées durant l'exercice	-6 389,0700	-5 942 933,09
Solde net des souscriptions/rachats	-329,5624	-309 782,96
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	15 755,0689	
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R		
Actions souscrites durant l'exercice	471 308,6533	222 362 700,60
Actions rachetées durant l'exercice	-134 796,7132	-63 656 970,79
Solde net des souscriptions/rachats	336 511,9401	158 705 729,81
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	525 621,9702	
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN(C)		
Actions souscrites durant l'exercice	231 400,9047	211 686 834,52
Actions rachetées durant l'exercice	-179 343,6225	-164 431 143,79
Solde net des souscriptions/rachats	52 057,2822	47 255 690,73
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	142 776,9299	
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS UNICREDIT		
Actions souscrites durant l'exercice	1 523,0000	1 449 896,92
Actions rachetées durant l'exercice	-105,8190	-100 765,80
Solde net des souscriptions/rachats	1 417,1810	1 349 131,12
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 419,0312	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action OSTRUM SOUVERAINS EURO R D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS I(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS N	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS UNICREDIT	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Action OSTRUM SOUVERAINS EURO R D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	73 005,24
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS I(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	554 925,71
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS N	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	72 190,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 357 726,40
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,70
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	489 865,83
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,30
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS UNICREDIT	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	924,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,45
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			24 124 224,21
	LU1117699071	OSTRUM EURO BDS OPP 12M SI A EUR CAP	1 934 200,00
	LU0935222652	OSTRUM EURO INFLATION IA 4D	4 945 999,87
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH M	5 620 934,64
	FR0010208421	OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I	7 974 252,41
	FR0007477625	OSTRUM SUSTAINABLE EURO SOVEREIGN 1-3	3 648 837,29
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**24 124 224,21**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	103,56	470,51
Résultat	11 241 666,38	3 641 396,19
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	**11 241 769,94**	**3 641 866,70**

	28/03/2024	31/03/2023
Action OSTRUM SOUVERAINS EURO R D		
Affectation		
Distribution	214 828,28	98 080,37
Report à nouveau de l'exercice	243,02	103,56
Capitalisation	0,00	0,00
Total	**215 071,30**	**98 183,93**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	36 288,5601	39 870,0693
Distribution unitaire	5,92	2,46
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	**0,00**	**0,00**

	28/03/2024	31/03/2023
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS I(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	2 300 478,90	1 607 780,04
Total	**2 300 478,90**	**1 607 780,04**

	28/03/2024	31/03/2023
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	332 797,45	158 382,00
Total	**332 797,45**	**158 382,00**

	28/03/2024	31/03/2023
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	5 124 541,53	757 936,95
Total	**5 124 541,53**	**757 936,95**

	28/03/2024	31/03/2023
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	3 238 215,92	1 019 564,47
Total	**3 238 215,92**	**1 019 564,47**

	28/03/2024	31/03/2023
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS UNICREDIT		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	30 664,84	18,72
Total	**30 664,84**	**18,72**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-18 337 662,36	-26 083 557,63
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	**-18 337 662,36**	**-26 083 557,63**

	28/03/2024	31/03/2023
Action OSTRUM SOUVERAINS EURO R D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-378 052,62	-873 593,51
Total	**-378 052,62**	**-873 593,51**

	28/03/2024	31/03/2023
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS I(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-3 606 922,77	-10 990 561,92
Total	**-3 606 922,77**	**-10 990 561,92**

	28/03/2024	31/03/2023
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS N		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-533 257,41	-1 136 012,99
Total	**-533 257,41**	**-1 136 012,99**

	28/03/2024	31/03/2023
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-9 002 253,35	-6 770 763,31
Total	**-9 002 253,35**	**-6 770 763,31**

	28/03/2024	31/03/2023
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-4 769 530,03	-6 312 495,91
Total	**-4 769 530,03**	**-6 312 495,91**

	28/03/2024	31/03/2023
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS UNICREDIT		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-47 646,18	-129,99
Total	**-47 646,18**	**-129,99**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	**651 248 140,51**	**471 932 432,10**	**272 273 581,11**	**343 874 668,59**	**519 172 293,67**
Action OSTRUM SOUVERAINS EURO R D en EUR					
Actif net	45 646 309,48	24 230 438,14	20 348 024,17	11 494 232,08	10 657 011,74
Nombre de titres	130 875,8100	68 209,7022	61 706,6269	39 870,0693	36 288,5601
Valeur liquidative unitaire	348,77	355,23	329,75	288,29	293,67
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	18,14	8,23	-1,00	-21,91	-10,41
Distribution unitaire sur résultat	2,72	1,68	0,79	2,46	5,92
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS Action N(D) en EUR					
Actif net	14 311,62	0,46	105 006,72	0,00	0,00
Nombre de titres	13,6994	0,0004	87,3470	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	1 044,68	1 150,00	1 202,17	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	54,30	-100,00	-8,04	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	10,27	50,00	0,54	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS Action SN(D) en EUR					
Actif net	83 678 116,59	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de titres	81 190,5676	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative unitaire	1 030,63	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	53,87	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution unitaire sur résultat	0,00	4,74	0,00	0,00	0,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau unitaire sur résultat	1,43	0,00	0,00	0,00	0,00

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS I(C) en EUR					
Actif net	178 596 251,41	183 501 707,18	160 233 820,79	144 930 043,09	102 178 511,41
Nombre de titres	1 043,1800	1 041,8205	972,9142	1 001,4743	685,5081
Valeur liquidative unitaire	171 203,67	176 135,62	164 694,70	144 716,68	149 055,14
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	8 890,77	4 078,66	-538,19	-10 974,38	-5 261,67
Capitalisation unitaire sur résultat	1 759,72	1 615,34	1 027,79	1 605,41	3 355,87
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS N en EUR					
Actif net	9 157 849,72	13 130 130,51	9 356 684,84	14 976 382,45	15 101 741,64
Nombre de titres	8 301,7648	11 574,6014	8 825,6640	16 084,6313	15 755,0689
Valeur liquidative unitaire	1 103,12	1 134,39	1 060,16	931,09	958,53
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	57,30	26,27	-3,25	-70,62	-33,84
Capitalisation unitaire sur résultat	10,78	9,89	4,77	9,84	21,12
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R en EUR					
Actif net	200 153 100,50	217 758 749,24	53 101 296,10	89 170 223,12	254 641 865,39
Nombre de titres	356 152,6905	377 545,6277	98 710,1394	189 110,0301	525 621,9702
Valeur liquidative unitaire	561,98	576,77	537,95	471,52	484,45
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	29,21	13,36	-1,64	-35,80	-17,12
Capitalisation unitaire sur résultat	4,36	3,88	1,28	4,00	9,74
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN(C) en EUR					
Actif net	133 986 386,47	33 305 656,33	29 126 790,04	83 302 066,58	135 233 254,73
Nombre de titres	123 786,9186	29 862,7710	27 905,0659	90 719,6477	142 776,9299
Valeur liquidative unitaire	1 082,39	1 115,29	1 043,78	918,23	947,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	56,18	25,81	-3,21	-69,58	-33,40
Capitalisation unitaire sur résultat	12,10	11,62	6,24	11,23	22,68

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS UNICREDIT en EUR					
Actif net	15 814,72	5 750,24	1 958,45	1 721,27	1 359 908,76
Nombre de titres	14,3732	5,0792	1,8502	1,8502	1 419,0312
Valeur liquidative unitaire	1 100,29	1 132,11	1 058,50	930,31	958,33
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	57,15	26,27	-3,17	-70,25	-33,57
Capitalisation unitaire sur résultat	11,36	10,56	4,84	10,11	21,60

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				
Collat. especes p/e	EUR	64 780 990,64	64 939 126,91	12,51
TOTAL Dépôts			**64 939 126,91**	**12,51**
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ALLEMAGNE 2.5% 04/07/2044	EUR	200 000	204 257,17	0,04
BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND 1.8% 15-08-53	EUR	4 200 000	3 689 909,31	0,71
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	EUR	8 850 000	8 583 648,37	1,65
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.375% 05-08-27	EUR	8 200 000	8 141 458,72	1,57
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 20-02-31	EUR	3 700 000	3 731 305,23	0,72
TOTAL ALLEMAGNE			**24 350 578,80**	**4,69**
AUTRICHE				
AUST GOVE BON 3.8% 26-01-62	EUR	480 000	564 796,85	0,11
AUST GOVE BON 4.15% 15-03-37	EUR	850 000	963 619,73	0,19
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-02-31	EUR	2 600 000	2 165 410,00	0,41
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 0.0% 20-10-40	EUR	1 000 000	616 680,00	0,12
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 2.9% 23-05-29	EUR	7 000 000	7 285 620,36	1,41
RAGB 0 3/4 03/20/51	EUR	2 730 000	1 620 112,14	0,31
TOTAL AUTRICHE			**13 216 239,08**	**2,55**
BELGIQUE				
BELGIQUE 4.25% 03/41	EUR	220 000	251 455,30	0,05
BELGIUM GOVERNMENT BOND 1.4% 22-06-53	EUR	3 400 000	2 242 095,63	0,43
BELGIUM GOVERNMENT BOND 2.25% 22-06-57	EUR	600 000	483 925,18	0,09
BELGIUM GOVERNMENT BOND 2.75% 22-04-39	EUR	1 800 000	1 773 868,33	0,34
BELGIUM GOVERNMENT BOND 3.5% 22-06-55	EUR	1 500 000	1 544 213,69	0,30
EUROPEAN UNION 3.0% 04-12-34	EUR	3 900 000	3 945 360,20	0,76
EUROPEAN UNION 3.25% 04-07-34	EUR	3 000 000	3 203 679,61	0,62
TOTAL BELGIQUE			**13 444 597,94**	**2,59**
ESPAGNE				
ESPAGNE 1.95% 30-07-30	EUR	16 000 000	15 383 249,84	2,97
ESPAGNE 4.70% 30/07/41	EUR	750 000	888 020,25	0,16
SECRETARA GENERAL DEL TESORO 1.2% 31-10-40	EUR	600 000	430 087,18	0,09
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.0% 31-01-28	EUR	11 000 000	9 888 670,00	1,90
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.85% 30-07-37	EUR	2 400 000	1 770 886,95	0,34
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42	EUR	542 000	362 991,47	0,07
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.9% 31-10-52	EUR	16 060 000	11 163 248,96	2,15
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.25% 30-04-34	EUR	12 843 000	13 038 694,34	2,51
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.5% 31-05-29	EUR	1 398 000	1 466 013,54	0,28
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.55% 31-10-33	EUR	12 200 000	12 826 764,67	2,48
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.9% 30-07-39	EUR	4 500 000	4 836 673,03	0,93
SPAIN GOVERNMENT BOND 4.0% 31-10-54	EUR	1 581 000	1 651 077,00	0,31
TOTAL ESPAGNE			**73 706 377,23**	**14,19**
FINLANDE				
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.25% 15-09-40	EUR	485 000	315 717,03	0,06
FINLAND GOVERNMENT BOND 2.95% 15-04-55	EUR	2 500 000	2 508 905,19	0,48
TOTAL FINLANDE			**2 824 622,22**	**0,54**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FRANCE				
BPIFRANCE 3.0% 10-09-26 EMTN	EUR	4 000 000	4 057 580,98	0,78
BPIFRANCE 3.125% 25-05-33 EMTN	EUR	100 000	103 572,25	0,02
CADES 0.0% 25-02-28	EUR	4 000 000	3 581 160,00	0,69
CADES 2.875% 25-05-27 EMTN	EUR	11 100 000	11 358 355,84	2,18
CADES 3.0% 25-05-28 EMTN	EUR	300 000	309 167,31	0,06
CAISSE AMORTISSEMENT DETTE SOCIALE FR 2.75% 24-09-27	EUR	6 100 000	6 094 825,33	1,18
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.0% 25-02-26	EUR	1 349 999	1 278 003,55	0,25
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.0% 25-11-30	EUR	5 000 000	4 206 700,00	0,81
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.75% 25-05-28	EUR	9 800 000	9 142 953,38	1,76
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.75% 25-11-28	EUR	20 000 000	18 429 678,69	3,55
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-02-25	EUR	26 400 000	25 602 456,00	4,93
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-05-32	EUR	799 999	644 335,19	0,12
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.5% 25-06-44	EUR	8 800 000	5 395 333,86	1,04
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.75% 25-05-53	EUR	6 700 000	3 647 174,66	0,70
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.25% 25-05-38	EUR	8 900 000	7 181 445,99	1,38
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	11 600 000	9 977 176,48	1,93
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 2.0% 25-11-32	EUR	5 400 000	5 138 120,66	0,99
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 3.0% 25-06-49	EUR	8 200 000	8 114 037,11	1,56
FRAN GOVE BON 1.25% 25-05-36	EUR	5 000 000	4 203 620,22	0,81
TOTAL FRANCE			**128 465 697,50**	**24,74**
GRECE				
HELLENIC REPUBLIC GOVERNMENT BOND 3.375% 15-06-34	EUR	12 300 000	12 365 265,61	2,39
TOTAL GRECE			**12 365 265,61**	**2,39**
IRLANDE				
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.35% 18-03-31	EUR	14 300 000	13 238 965,47	2,55
IRELAND GOVERNMENT BOND 2.6% 18-10-34	EUR	1 700 000	1 689 390,14	0,33
IRELAND GOVERNMENT BOND 3.0% 18-10-43	EUR	1 400 000	1 434 398,69	0,28
TOTAL IRLANDE			**16 362 754,30**	**3,16**
ITALIE				
BTPS 4 3/4 09/01/44	EUR	1 500 000	1 645 979,27	0,31
ITALIE 5%09-010940	EUR	2 800 000	3 142 422,35	0,61
ITALY 5% 08/34	EUR	2 850 000	3 203 532,48	0,62
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 0.95% 15-09-27	EUR	1 000 000	930 750,49	0,18
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.45% 01-03-36	EUR	500 000	390 815,14	0,07
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.15% 01-09-52	EUR	10 200 000	6 972 495,49	1,34
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 2.45% 01-09-50	EUR	30 000	22 333,41	0,00
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.5% 15-02-31	EUR	4 200 000	4 252 763,51	0,82
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.7% 15-06-30	EUR	15 000 000	15 492 453,28	2,98
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 3.8% 01-08-28	EUR	13 600 000	14 038 634,37	2,71
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 01-02-37	EUR	100 000	102 931,32	0,02
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.1% 01-02-29	EUR	16 000 000	16 762 936,26	3,23
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.15% 01-10-39	EUR	2 500 000	2 543 816,94	0,49
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.35% 01-11-33	EUR	7 000 000	7 555 056,92	1,46
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.4% 01-05-33	EUR	9 000 000	9 769 368,46	1,88
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.5% 01-10-53	EUR	3 350 000	3 532 017,65	0,68
TOTAL ITALIE			**90 358 307,34**	**17,40**
LUXEMBOURG				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT BEI 2.75% 17-07-29	EUR	4 100 000	4 123 365,74	0,80
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.625% 16-07-29	EUR	1 600 000	1 601 289,89	0,30
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.875% 13-02-34	EUR	2 600 000	2 626 019,75	0,51
TOTAL LUXEMBOURG			**8 350 675,38**	**1,61**
PAYS-BAS				
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-01-40	EUR	3 900 000	2 824 182,02	0,54
NETHERLANDS GOVERNMENT 2.0% 15-01-54	EUR	1 600 000	1 396 923,10	0,27
NETHERLANDS GOVERNMENT 2.5% 15-07-33	EUR	2 300 000	2 331 382,31	0,45
PAYS BAS 4% 15/01/37	EUR	800 000	923 099,10	0,18
TOTAL PAYS-BAS			**7 475 586,53**	**1,44**
PORTUGAL				
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 1.0% 12-04-52	EUR	3 000 000	1 736 172,30	0,33
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.25% 18-04-34	EUR	8 500 000	8 199 846,89	1,58
TOTAL PORTUGAL			**9 936 019,19**	**1,91**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**400 856 721,12**	**77,21**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**400 856 721,12**	**77,21**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	548	5 620 934,64	1,08
OSTRUM SRI EURO BONDS 1-3 I	EUR	2 530,36	7 974 252,41	1,53
OSTRUM SUSTAINABLE EURO SOVEREIGN 1-3	EUR	1 205,988	3 648 837,29	0,71
TOTAL FRANCE			**17 244 024,34**	**3,32**
LUXEMBOURG				
OSTRUM EURO BDS OPP 12M SI A EUR CAP	EUR	20 000	1 934 200,00	0,38
OSTRUM EURO INFLATION IA 4D	EUR	99 999,9974	4 945 999,87	0,95
TOTAL LUXEMBOURG			**6 880 199,87**	**1,33**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**24 124 224,21**	**4,65**
TOTAL Organismes de placement collectif			**24 124 224,21**	**4,65**
Titres reçus en garantie				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
EIFFAGE	EUR	632	66 454,80	0,02
ENGIE	EUR	74 294	1 152 299,94	0,22
HERMES INTERNATIONAL	EUR	2 240	5 299 840,00	1,02
IBERDROLA SA	EUR	417 188	4 795 576,06	0,93
INDITEX	EUR	135 869	6 341 006,23	1,22
L'OREAL	EUR	2 090	916 778,50	0,18
LAFARGEHOLCIM LTD	CHF	14 040	1 178 623,90	0,22
PROSUS NV	EUR	84 737	2 463 728,28	0,48
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	17 344	3 636 169,60	0,70
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	110 691	3 335 119,83	0,64
VIVENDI	EUR	137 463	1 388 376,30	0,26
WOLTERS KLUWER	EUR	6 049	878 314,80	0,17
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**31 452 288,24**	**6,06**
TOTAL Titres reçus en garantie			**31 452 288,24**	**6,05**
Dettes représentatives des titres reçus en garantie			-31 452 288,24	-6,05

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créance représentative de titres prêtés				
ALLEMAGNE				
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	EUR	30 000 000	29 097 113,11	5,60
TOTAL ALLEMAGNE			**29 097 113,11**	**5,60**
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			**29 097 113,11**	**5,60**
Indemnités sur titres prêtés			1 384,03	0,00
Titres donnés en pension				
ALLEMAGNE				
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU KFW 2.75% 20-02-31	EUR	2 900 000	2 924 536,54	0,56
TOTAL ALLEMAGNE			**2 924 536,54**	**0,56**
ESPAGNE				
SPAIN GOVERNMENT BOND 3.5% 31-05-29	EUR	13 402 000	14 054 015,36	2,71
TOTAL ESPAGNE			**14 054 015,36**	**2,71**
FINLANDE				
FINLAND GOVERNMENT BOND 0.25% 15-09-40	EUR	315 000	205 053,33	0,04
TOTAL FINLANDE			**205 053,33**	**0,04**
FRANCE				
BPIFRANCE 3.125% 25-05-33 EMTN	EUR	1 900 000	1 967 872,72	0,38
CADES 2.875% 25-05-27 EMTN	EUR	900 000	920 947,77	0,17
CADES 3.0% 25-05-28 EMTN	EUR	7 900 000	8 141 405,87	1,57
FRANCE GOVERNMANT BOND OAT 0.0% 25-02-26	EUR	3 150 001	2 982 011,45	0,57
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 0.0% 25-05-32	EUR	26 000 001	20 940 920,81	4,04
TOTAL FRANCE			**34 953 158,62**	**6,73**
ITALIE				
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 4.0% 01-02-37	EUR	10 300 000	10 601 925,82	2,04
TOTAL ITALIE			**10 601 925,82**	**2,04**
PORTUGAL				
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.25% 18-04-34	EUR	2 000 000	1 929 375,74	0,38
TOTAL PORTUGAL			**1 929 375,74**	**0,38**
TOTAL Titres donnés en pension			**64 668 065,41**	**12,46**
Dettes représentatives des titres données en pension			-63 894 404,75	-12,31
Indemnités sur titres données en pension			-273 478,67	-0,05

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0624	EUR	91	41 860,00	0,01
EURO BTP 0624	EUR	-194	-37 860,00	-0,01
EURO BUND 0624	EUR	440	179 590,00	0,03
EURO-OAT 0624	EUR	-351	-122 670,00	-0,02
EURO SCHATZ 0624	EUR	495	3 875,00	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			**64 795,00**	**0,01**
TOTAL Engagements à terme fermes			**64 795,00**	**0,01**
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
FIX0/FIX/0 15/02/29	EUR	20 500 000	-42 836,80	-0,01
TOTAL Swaps de taux			**-42 836,80**	**-0,01**
TOTAL Autres instruments financiers à terme			**-42 836,80**	**-0,01**
TOTAL Instruments financier à terme			**21 958,20**	**0,00**
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	6 944,96	6 944,96	0,00
TOTAL Appel de marge			**6 944,96**	**0,00**
Créances			**858 810,38**	**0,17**
Dettes			**-1 063 717,65**	**-0,21**
Comptes financiers			**-170 453,59**	**-0,03**
Actif net			**519 172 293,67**	**100,00**

Action OSTRUM SOUVERAINS EURO R D	**EUR**	**36 288,5601**	**293,67**
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS UNICREDIT	**EUR**	**1 419,0312**	**958,33**
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS I(C)	**EUR**	**685,5081**	**149 055,14**
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN(C)	**EUR**	**142 776,9299**	**947,16**
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R	**EUR**	**525 621,9702**	**484,45**
Action OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS N	**EUR**	**15 755,0689**	**958,53**

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Action OSTRUM SOUVERAINS EURO R D

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	0,00		0,00	

Annexe 3

Annexe SFDR

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS
Identifiant d'entité juridique : 9695 00T0C120332EZB 79

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

- ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%**
  - ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : ___%**

●○ ☒ **Non**

- ☒ Il **promouvait des caractéristiques environmentales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 67.22% d'investissements durables
  - ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ ayant un objectif social
- ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La SICAV promeut des caractéristiques environnementales et sociales. Ces caractéristiques reposent sur les éléments suivants :

- Exclure les émetteurs controversés grâce aux politiques d'exclusion du gérant financier par délégation et aux politiques d'exclusion du label ISR ;
- Maintenir une intensité carbone moyenne du portefeuille, pondérée des encours, inférieure à celle de l'univers d'investissement initial
- Détenir au moins 40% d'investissements durables
- Sur la partie éligible au label ISR (Assimilés Souverains et Souverains Green Bonds : agences garanties, supranationales, et emprunts d'Etats green bond), sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de maintenir une note ESG moyenne meilleure que celle de l'univers d'investissement initial filtré*. Chaque pilier (E, S et G) représente un poids minimum de 20% dans la note ESG de chaque valeur
- Maintenir un score moyen en matière de liberté d'expression meilleur que celui de l'univers d'investissement initial

*L'univers d'investissement filtré est défini comme l'univers d'investissement initial (titres émis ou garantis par des Etats de l'EEE, ou émis par des agences supranationales, que ce soient des titres à taux fixe ou taux variable, ou indexés sur l'inflation) duquel sont exclus25% (jusqu'au 31 décembre 2025 puis 30% à compter du 1er janvier 2026) des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs et la dette souveraine non green.

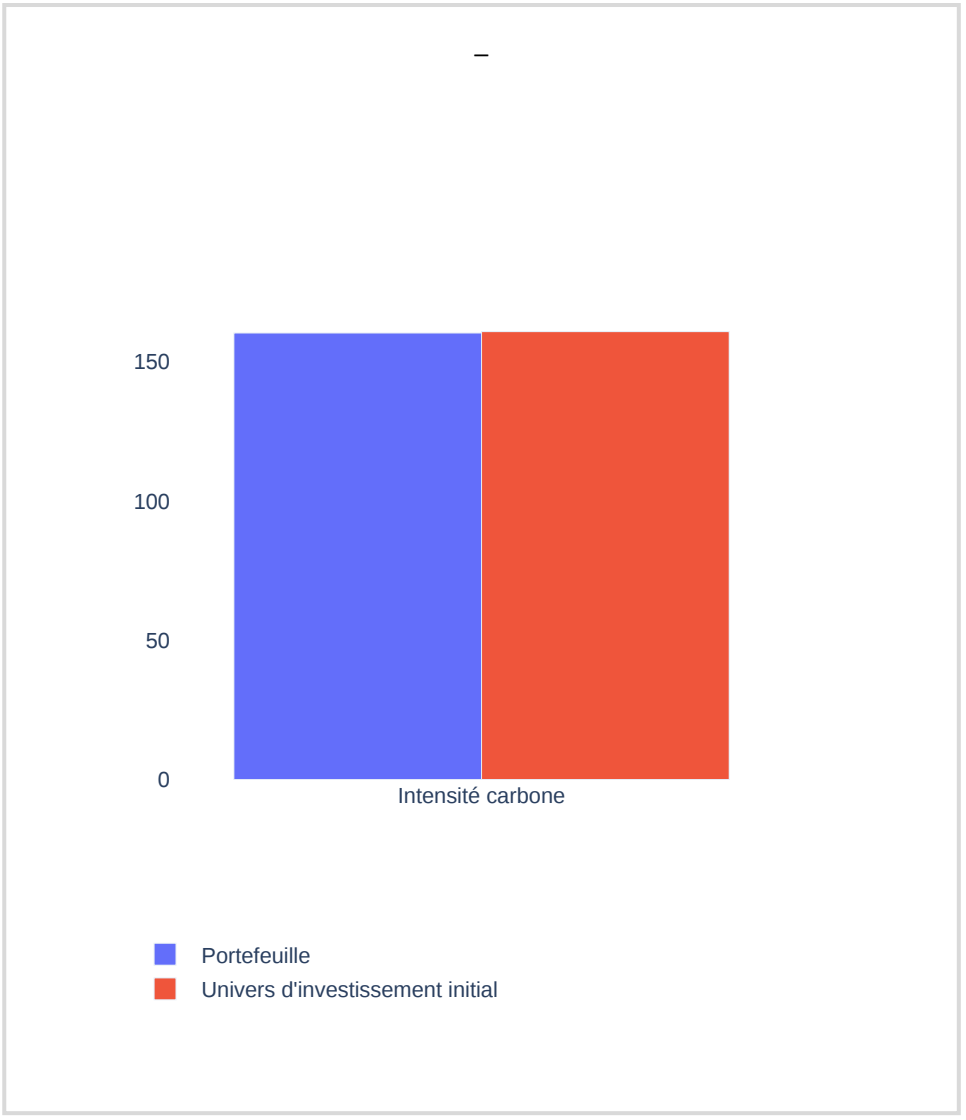
Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par la SICAV.

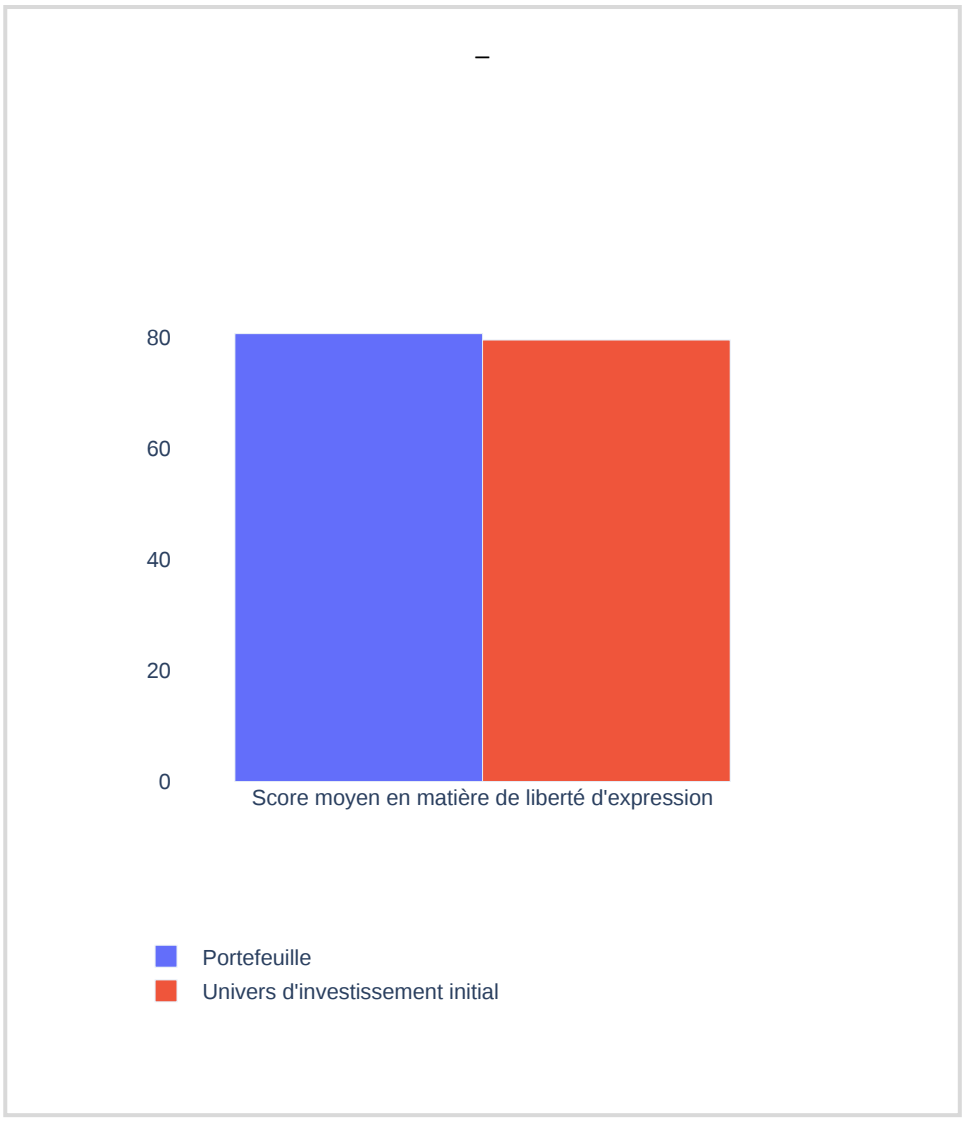
Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

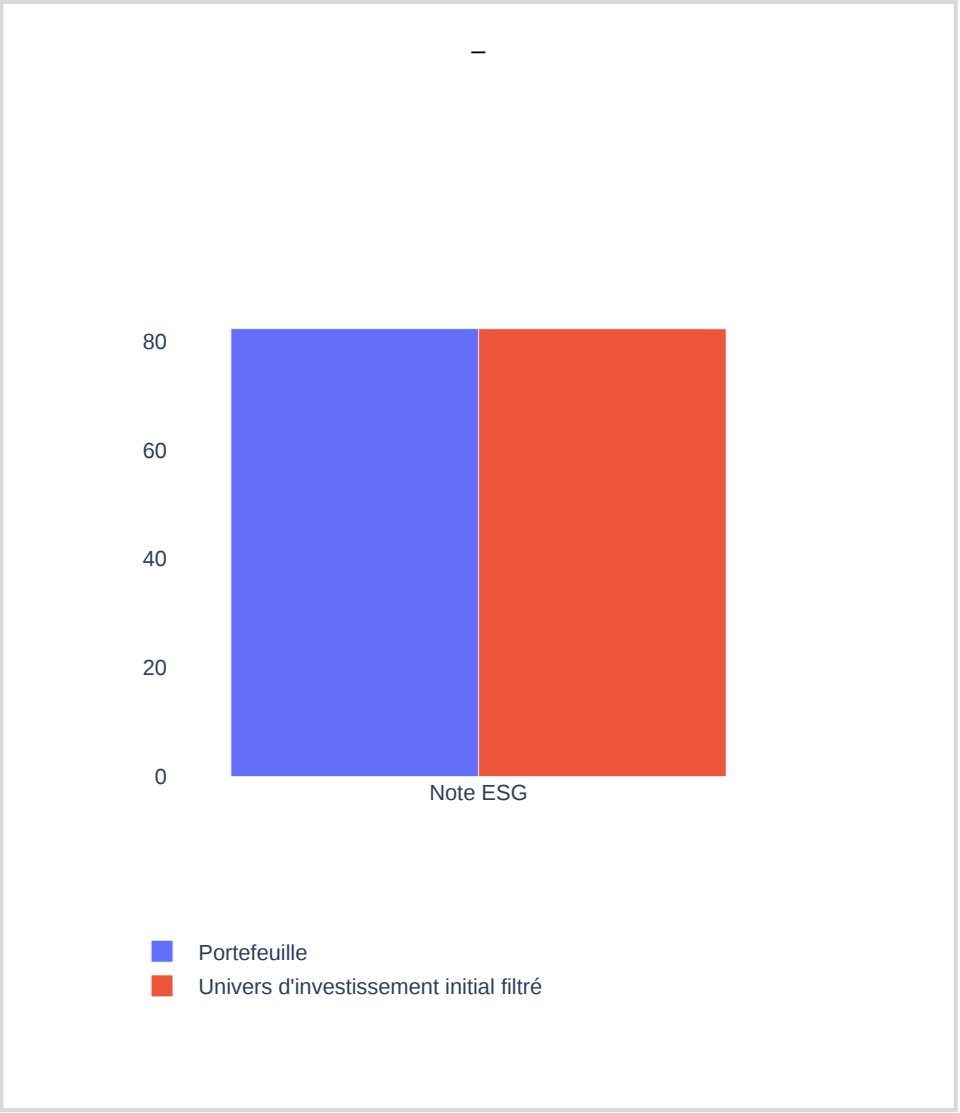
Point préalable : le fonds a obtenu le label ISR V3 en janvier 2025. Par conséquent, les résultats présentés ci-dessous sont ceux arrêtés au 31/03/2025 et ne correspondent pas à la moyenne des quatre trimestres de la période de référence habituelle.

- **Note ESG** du fonds*** : 82.29 vs 82.27 pour l'univers d'investissement initial filtré.
- **Intensité carbone** : 160.34 tCO2/M€ vs 160.84 tCO2/M€ pour l'univers d'investissement initial.
- **score moyen en matière de liberté d'expression** du portefeuille* 80.61% vs 79.46% pour l'univers d'investissement initial filtré.
- **Pourcentage de détention d'investissement durable** : 67.22%.

* Uniquement pour la partie éligible au label ISR (Assimilés Souverains et Souverains Green Bonds : agences garanties, supranationales et emprunts d'Etats green bond)
**SDG Index : allant de 0 (moins bonne note) à 100 (meilleure note).


–
150
100
50
0
Intensité carbone
Portefeuille
Univers d'investissement initial


–
80
60
40
20
0
Score moyen en matière de liberté d'expression
Portefeuille
Univers d'investissement initial



…et par rapport aux périodes précédentes ?

Les résultats sont stables par rapport aux périodes précédentes.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

L'investissement durable correspond à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.
Dans le cadre de ses investissements durables, le portefeuille pourra investir dans des green bonds, social bonds ou sustainability bonds dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social ou des sustainability-linked bonds associés à des indicateurs environnementaux et/ou sociaux qui, après examen de notre équipe d'analystes ne sont pas « disqualifiés ».
Enfin, certains titres émis par des souverains et analysés selon les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU répondant positivement à une sélectivité interne sont considérés comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S.
Tous ces titres font ensuite l'objet d'une étude approfondie pour vérifier qu'ils ne nuisent pas significativement à un objectif environnemental et/ou social.
Pour finir, nous nous assurons que les sociétés ou souverains dans lesquels le portefeuille investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

Les investissements passant les 3 étapes seront considérés comme des investissements durables. La méthodologie (Définition de l'investissement durable selon Ostrum Asset Management) est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management sous le lien suivant https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de vérifier que les investissements durables de cette SICAV ne causent aucun préjudice important à un objectif durable environnemental ou social, le gérant financier par délégation prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans ses décisions d'investissement.
La méthodologie (Définition de l'investissement durable selon Ostrum Asset Management) est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg). De plus, le gérant financier par délégation applique les politiques d'exclusion d'Ostrum Asset Management et du label ISR.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de s'assurer que les investissements durables que le portefeuille entend notamment poursuivre ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, Ostrum Asset Management prend en compte les élements tels que détaillés dans la méthodologie (Définition de l'investissement durable selon Ostrum Asset Management) publiée sur le site Internet d'Ostrum Asset Managment (https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg).
Ostrum Asset Management vérifie notamment le respect du DNSH lorsque le pays est réputé contribuer positivement à un objectif social ou environnemental en s'assurant que le pays ait une valeur du PAI sur l'intensité carbone inférieure à celle du 70ème quantile (se trouvant ainsi dans les 30% ayant les meilleures valeurs sur ce PAI) et qu'il ne fasse pas l'objet de violations conformément aux conventions et traités internationaux, aux principes des Nations unies et, le cas échéant, à la législation nationale.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le gestionnaire financier par délégation applique des politiques d'exclusion, sectorielles et worst offenders et du label ISR. Elles concernent essentiellement les émetteurs privés et sont consultables sur le site internet d'Ostrum Asset Management (www.ostrum.com) rubrique "ESG".
La SICAV - qui n'investit pas dans des émetteurs privés - applique uniquement la politique d'exclusion d'Ostrum Asset Management qui concerne les Etats blacklistés (exclusion des pays présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositive de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme) et les politiques d'exclusion du label ISR concernant les émetteurs souverains :

- Figurant sur la dernière version disponible de la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales ;

- Figurant sur la liste noire ou la liste grise du Groupe d'action financière (GAFI) ;
- Dont la dernière version de l'indice de perception de la corruption publié par Transparency international est strictement inférieure à 40/100.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

La SICAV prend a pris en compte les 2 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022 qui concernent les émetteurs souverains et quasi souverains (la SICAV n'investira pas dans des émetteurs privés).
La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-comptedes-pai)
Si les indicateurs suivis par la SICAV correspondent à un ou des PAI, ces derniers sont pris en compte par le gérant financier par délégation au moment de l'analyse des émetteurs.
Le portefeuille surperforme deux indicateurs correspondant à des PAI :

- L'intensité carbone du portefeuille qui est pilotée pour être inférieure à celle de l'univers d'investissement initialLe score moyen du portefeuille en matière de liberté d'expression doit demeurer meilleur que celui de l'univers d'investissement initial (uniquement pour la partie éligible au label ISR (Assimilés Souverains et Souverains Green Bonds : agences garanties, supranationales et emprunts d'Etats green bond)

Au cours de la période de référence, l'ensemble des ses mesures ont été respectées. Aucun évènement spécifique survenu au cours de la période n'est à mentionner.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir

Largest Investments	Sector	% Assets	Pays
KFW 2.375% 05-08-27	Banques à but déterminé	5.58	Allemagne
BUNDESOBL-G 1.300% 15-10-27*	Souverain	3.58	Allemagne
BTPS 4.100% 01-02-29	Souverain	3.43	Italie
FRANCE O.A.T. 0.750% 25-11-28	Souverain	3.27	France
BTPS 3.700% 15-06-30	Souverain	3.15	Italie
FRANCE O.A.T. 0% 25-05-32	Souverain	2.77	France
IRISH GOVT 1.350% 18-03-31*	Souverain	2.72	Irlande

: 01/04/2024-31/03/2025

Largest Investments	Sector	% Assets	Pays
BTPS 3.800% 01-08-28	Souverain	2.65	Italie
SPANISH GOV'T 3.450% 31-10-34	Souverain	2.5	Espagne
CAISSE AMORT DET 2.875% 25-05-27	Agence souveraine	2.48	France
FRANCE O.A.T. 1.750% 25-06-39*	Souverain	1.92	France
FRANCE O.A.T. 0.750% 25-05-28	Souverain	1.87	France
FRANCE O.A.T. 2.500% 24-09-27	Souverain	1.87	France
CAISSE AMORT DET 3.000% 25-05-28	Agence souveraine	1.7	France
OSTRUM EURO BONDS 1-3 I/C(EUR)	OPC Obligataires	1.66	France

Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.
Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.
*Obligations vertes.

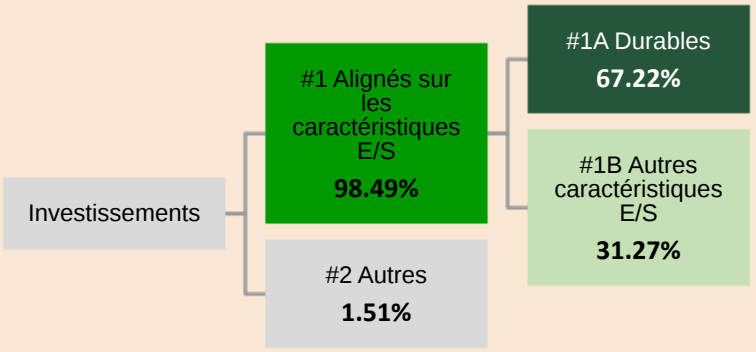
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements durables a été en moyenne de 67.22%.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Point préalable : le fonds a obtenu le label ISR V3 en janvier 2025. Par conséquent, les résultats présentés ci-dessous sont ceux arrêtés au 31/03/2025 et ne correspondent pas à la moyenne des quatre trimestres de la période de référence habituelle.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 mars 2025, le fonds investissait principalement dans des Obligations à taux fixe (voir le détail ci-dessous) :

QUALITÉ DE CRÉDIT (%)	Fonds	Indicateur de référence
AAA	15,9	23,1
AA+	3,6	5,3
AA	5,4	6,7
AA-	33,0	25,2
A	12,2	16,9
BBB	20,2	22,8
BBB-	2,7	-
NR	2,2	0,0
OPC	4,3	-
Trésorerie	0,6	-

Nomenclature S&P

RÉPARTITION PAR PAYS (%)	Fonds	Indicateur de référence
France	32,0	25,1
Italie	20,2	22,8
Allemagne	12,3	18,7
Espagne	10,5	15,0
Org. internationaux	5,1	-
Irlande	3,0	1,5
Autriche	2,9	3,7
Grèce	2,7	-
Belgique	2,4	5,2
Portugal	1,6	2,0
Pays-Bas	1,6	4,4
Finlande	0,7	1,7
OPC	4,3	-
Trésorerie	0,6	-

Le pays présenté est le pays de risque, qui peut être différent du pays de domicile, pour certains émetteurs.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Délégataire de Gestion a jugé préférable de fixer le taux d'alignement à 0%. En effet, après avoir effectué les recherches nécessaires, le Délégataire de Gestion a estimé ne pas pouvoir apprécier comme il se doit ce taux d'alignement du fait d'un manque de données disponibles suffisamment fiables et/ou exhaustives.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1] ?

de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les

☐ Oui:

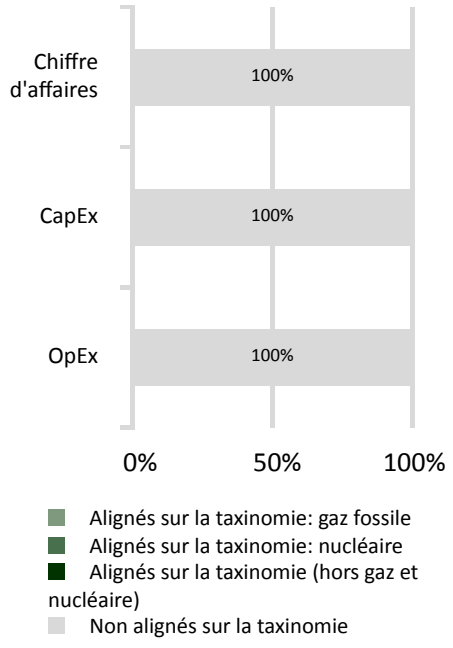
☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

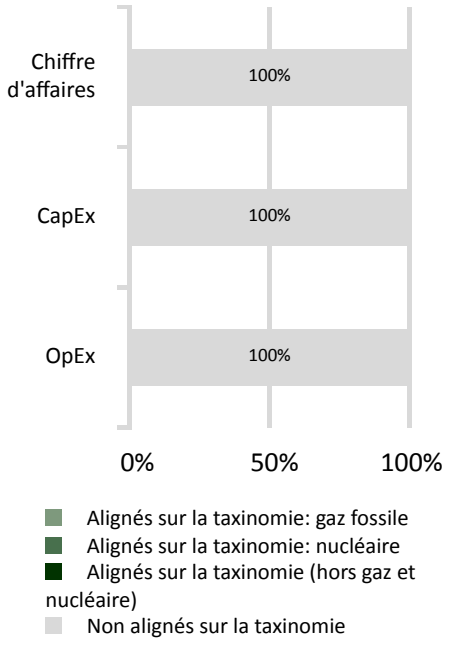
1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**



Ce graphique représente % des investissements totaux

**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxonomie est de 0%. Par conséquent, la part minimale des

sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxonomie est donc également fixée à 0

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non Applicable.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds s'est engagé a un minimum d'investissement durable de 40%. Au cours de la période de référence, la proportion d'investissements durables a été en moyenne de 67.22%.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non Applicable.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements suivants ont été inclus dans « #2 autres » : les titres ne disposant pas d'une notation ESG/ou les titres ne disposant pas d'un indicateur permettant de calculer leur intensité carbone, les liquidités, les OPC, les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré à titre de couverture et/ou d'exposition, les prises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du fonds.
Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels la SICAV entend investir ».
Les garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Le fonds a atteint ses objectifs environnementaux et sociaux via :

- L'obtention d'une note ESG moyenne supérieure à son univers d'investissement initial.
- L'obtention d'un score moyen en matière de liberté d'expression meilleur que celui de l'univers d'investissement initial.
- Une intensité carbone plus faible que son univers d'investissement initial.

Merci de vous référer aux résultats présentés plus haut dans l'annexe.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable.

PARTIE 2 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ETABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 17 JUILLET 2025

I - REMUNERATIONS VERSEES PAR LA SICAV

NEANT

II - INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

- Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance la liste des mandats et fonctions exercées par les mandataires sociaux dans toutes autres sociétés :

- **Monsieur Emmanuel CHEF :** Président

Sociétés		Forme juridique	Nature du mandat
1	OSTRUM SRI CASH PLUS	SICAV	Président du conseil d'administration de la SICAV
2	Natixis International Funds (LUX) I	SICAV (Lux)	Administrateur

- **Monsieur Alexandre CAMINADE :** Directeur général

  Néant

- **Monsieur Hector HENRIQUES :** Administrateur

  Néant

- **Monsieur Christophe DA SILVA :** Administrateur

Sociétés		Forme juridique	Nature du mandat
1	OSTRUM SRI EURO MINVOL EQUITY	SICAV	Représentant permanent de OSTRUM ASSET MANAGEMENT, Administrateur

- **Monsieur Yann DUVAUD SCHELNAST :** Administrateur

  Néant

III - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous informons qu'aucune convention visée à l'article L.225-38 du code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice écoulé.

Le conseil d'administration tient la liste des conventions de la SICAV à votre disposition sur demande.

IV - MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Conformément aux dispositions des articles L225-51.1 et R225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que le conseil d'administration a choisi la modalité d'exercice de la Direction générale dans sa séance du 14 mai 2002 et a opté pour le cumul des fonctions de Président et de Directeur général.

Lors de sa séance du 18 octobre 2018, le conseil d'administration a pris acte de la démission de Monsieur Olivier de Larouziere de ses fonctions de Directeur général de la SICAV.
A l'occasion de cette démission, le conseil d'administration a décidé de modifier le mode d'exercice de la direction générale en décidant que la direction générale de la SICAV sera désormais assumée, sous la responsabilité du président du conseil d'administration.

En conséquence, lors de cette même séance, le conseil d'administration, a décidé de nommer Monsieur Ibrahima Kobar, Président du conseil, aux fonctions de Directeur général de la SICAV en remplacement de monsieur Olivier de Larouziere, démissionnaire. Monsieur Ibrahima Kobar assume désormais les fonctions de Président et Directeur général.

Le mandat de Président du conseil d'administration et Directeur général de monsieur Ibrahima Kobar viendra à échéance au plus proches d'un des deux termes suivants :
- soit l'échéance de son mandat d'administrateur à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le dernier jour de bourse de Paris du mois de mars 2024,
- soit le terme de son contrat de travail au sein de l'une des entités du groupe Natixis Investment Managers.

Lors de sa séance du 7 mai 2021, à l'occasion de la démission du Président, le conseil d'administration a choisi d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du conseil d'administration et de Directeur général.

Dans cette même séance, le conseil d'administration a nommé Monsieur Emmanuel CHEF en qualité de Président du conseil d'administration en remplacement de Monsieur Ibrahima KOBAR, démissionnaire à l'issue la présente assemblée, pour la durée de ses fonctions d'administrateur soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en mars 2024.

Le conseil a également nommé Monsieur Alexandre CAMINADE en qualité de Directeur général.

Ses fonctions prendront fin au plus proche des deux termes suivants :

- soit le terme du mandat du Président du conseil d'administration ;
- soit le terme de son contrat de travail au sein de l'une des entités du groupe de la société de gestion par délégation de la SICAV ;

Aucune restriction n'a été apportée à ses pouvoirs par le conseil d'administration.

Nous vous informons que ces évolutions entreront en vigueur à l'issue de la présente assemblée générale.

V - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nom et Prénom	Fonctions	Echéance du mandat (à l'issue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos en …)
Emmanuel CHEF	Président	Mars 2030
Alexandre CAMINADE	Directeur général	Mars 2030
NATIXIS Investment Managers International, représentée par Hector HENRIQUES	Administrateur	Mars 2030
OSTRUM Asset Management représentée par DA SILVA Christophe	Administrateur	Mars 2030
Yann DUVAUD SCHELNAST	Administrateur	Mars 2030
Cabinet MAZARS	Commissaire aux comptes	Mars 2030

VI – ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Nous vous informons que deux conseils ont effectué des travaux sur l'exercice clos le 31 mars 2025.

Conseil d'administration du 3 juillet 2024

Etaient présents :

- **Monsieur Emmanuel CHEF** — Président
- **Monsieur Alexandre CAMINADE** — Directeur général
- **NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL** — Administrateur
  Représentée par Monsieur Hector HENRIQUES
- **MAZARS** — Commissaire aux comptes
  Représenté par Monsieur Jean-Luc MENDIELA
- **OSTRUM ASSET MANAGEMENT** — Administrateur
  Représentée par Monsieur Christophe Da SILVA

Absente et excusé :

- **Madame Aline FLAMAIN** — Administrateur

Assistent également à la séance :

- Madame Rouaïa BOUCHAKOUR NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, qui remplit les fonctions de secrétaire du conseil

Les points juridiques débattus ont été les suivants :

I - QUESTIONS JURIDIQUES

- Constitution du bureau
  - Mode d'organisation de la direction générale de la SICAV
  - Renouvellement du mandat du Président du conseil
  - Renouvellement du mandat du Directeur général
  - Démission d'un administrateur
  - Cooptation d'un nouvel administrateur
  - Désignation du Secrétaire du conseil

Conseil d'administration du 20 mai 2025

Etaient présents :

- **Monsieur Emmanuel CHEF** — Président
- **Monsieur Alexandre CAMINADE** — Directeur général
- **NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL** — Administrateur
  Représentée par Monsieur Hector HENRIQUES
- **OSTRUM ASSET MANAGEMENT** — Administrateur
  Représentée par Monsieur Christophe Da SILVA
- **Monsieur Yann DUVAUD SCHELNAST** — Administrateur
- **MAZARS** — Commissaire aux comptes
  Représenté par Monsieur Bertrand DESPORTES

Assistent également à la séance :

- Monsieur Abdelaatik — OSTRUM ASSET MANAGEMENT
- Madame Rouaïa BOUCHAKOUR — NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL, qui remplit les fonctions de secrétaire du conseil

Les points juridiques débattus ont été les suivants :

I - QUESTION JURIDIQUE

Le point juridique débattu était le suivant :

- Approbation du programme de travail et des honoraires du commissaire aux comptes.

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité des membres du conseil présents.

VII- DISPOSITIONS STATUTAIRES PREVOYANT LES MODALITES DE LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément aux statuts de la SICAV, « tout actionnaire peut participer aux assemblées, personnellement ou par mandataire, sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription dans les comptes titres nominatifs de la SICAV, soit d'une inscription dans les comptes titres au porteur, et sur présentation d'une carte d'admission qui lui sera délivrée par la société à condition d'en avoir fait la demande au préalable, aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation. Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire deux jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter aux assemblées dans les conditions de l'article L.225-106 du code de commerce

Un actionnaire peut également voter par correspondance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

VIII – DELEGATION(S) EN COURS ACCORDEE(S) PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES DANS LE CADRE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Sans objet pour les SICAV.

Annexe 4

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

- Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31/03/2025

- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code du commerce au titre de l'exercice clos le 31/03/2025

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

SICAV OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

SICAV OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS
43 avenue Pierre MENDES France
75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2025

A l'assemblée générale de la SICAV OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 mars 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s’attendre à ce qu’elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l’article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d’un audit réalisé conformément aux normes d’exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d’erreurs, définit et met en œuvre des procédures d’audit face à ces risques, et recueille des éléments qu’il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d’une anomalie significative provenant d’une fraude est plus élevé que celui d’une anomalie significative résultant d’une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l’audit afin de définir des procédures d’audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d’exprimer une opinion sur l’efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l’application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d’exploitation et, selon les éléments collectés, l’existence ou non d’une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s’appuie sur les éléments collectés jusqu’à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d’exploitation. S’il conclut à l’existence d’une incertitude significative, il attire l’attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique
Document authentifié et daté par signature électronique


Signature numérique de
Bertrand DESPORTES
Date : 2025.06.13
15:48:18 +02'00'

Bertrand DESPORTES

Associé

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

SICAV OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 mars 2025

Forvis Mazars SA
Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

SICAV OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS
43 avenue Pierre MENDES France
75013 Paris

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 mars 2025

À l'assemblée générale de la SICAV OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



Signature numérique de
Bertrand DESPORTES
Date : 2025.06.13 15:49:19
+02'00'

Bertrand DESPORTES

Associé

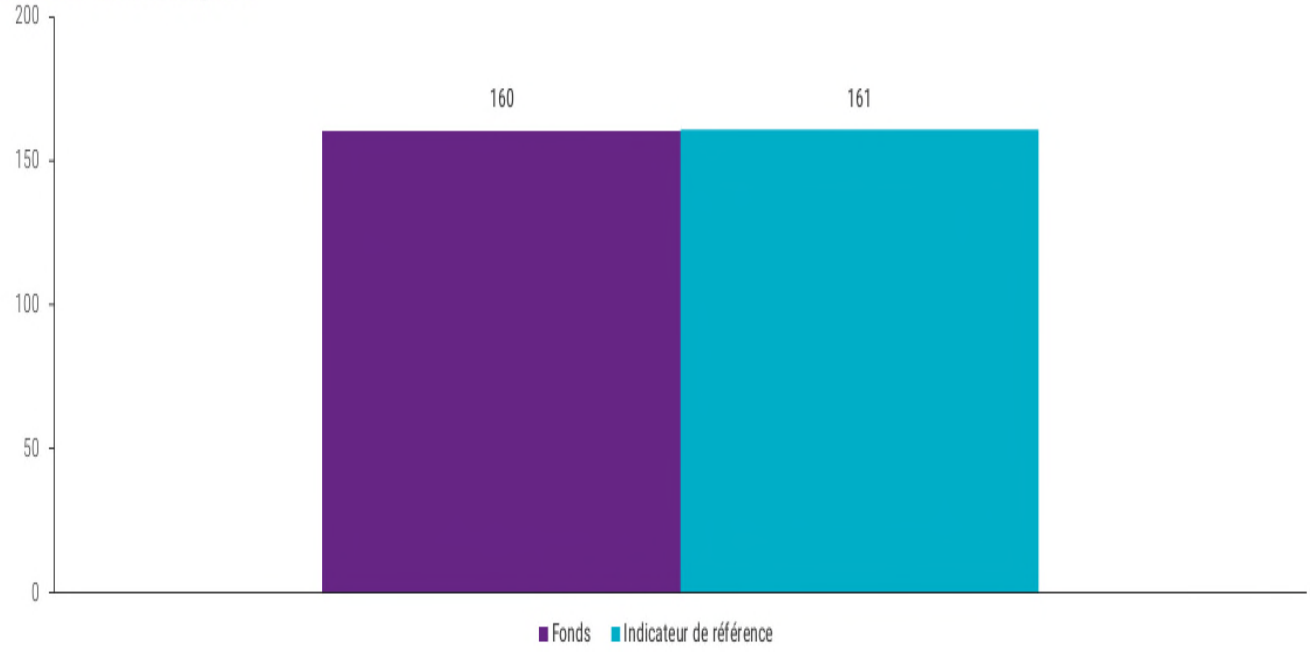
Annexe 5 – Rapport Loi Energie Climat

Ostrum SRI EURO Sovereign Bonds

Reporting extra-financier - Intensité carbone [1] souverains et assimilés au 31/03/2025

INTENSITÉ CARBONE [1] DE LA PART SOUVERAINS ET ASSIMILÉS DU PORTEFEUILLE ET DE SON INDICE : EXPRIMÉE EN TONNES DE CO_2 / 1 MILLION DE DOLLARS DE PIB RÉALISÉ

Intensité carbone moyenne



Taux de couverture (Fonds / Indicateur de référence) : 100% / 100%
Le taux de couverture indique le poids des actifs pour lesquels l'intensité carbone est disponible. Ce taux de couverture est exprimé en % de l'actif de la poche.
Indicateur de référence : 100% JP MORGAN EMU ALL MATURITY TR €

Principaux contributeurs à l'intensité carbone moyenne du portefeuille [2]

Émetteurs [3]	Contribution à l'intensité Carbone du ptf [4]	Intensité carbone (tCO_2 / millions de dollars de PIB réalisé)	Émissions carbone ($MTCO_2e$) [5]
ITALIE	24%	179	368
FRANCE ETAT	19%	119	330
ESPAGNE	13%	192	273
KREDITANSTALT FUER WIEDERAUFBAU	13%	160	654
GRECE	6%	343	75
CAISSE D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE SOCIALE	5%	119	330
EUROPEAN FINANCIAL STABILITY FACILITY	3%	168	363
BELGIQUE	3%	180	105
AUTRICHE	3%	146	69
IRLANDE	3%	134	72

Source : Trucost

Ostrum AM utilise Trucost pour récupérer l'ensemble des intensités carbone des scopes 1 et 2 pour le corporate et le souverain. À ce stade, le scope 3 n'est pas pris en compte dans l'analyse, comme le recommande le SBTi. Pour récupérer ces données, Trucost collecte les émissions de gaz à effet de serre par le biais d'une variété de sources publiques, telles que les rapports financiers des entreprises, les sources de données environnementales et les données publiées sur les sites Internet des entreprises ou d'autres sources publiques. En l'absence de publications sur les données, le modèle d'entrées-sorties élargi à l'environnement (EEIO) de Trucost combine des données d'impact environnemental spécifiques à l'industrie avec des données macroéconomiques quantitatives sur le flux de biens et de services entre les différents secteurs de l'économie afin d'obtenir une donnée estimée sur les émissions carbones. Une fois l'intensité de chaque émetteur récupérée, l'intensité carbone de chaque portefeuille est obtenue en additionnant l'intensité de chaque émetteur, pondérée par son poids dans celui-ci. Ce dernier calcul correspond à la Weighted Average Carbon Intensity (WACI), telle que préconisée par la TCFD. L'intensité carbone mesure ainsi volume d'émissions de carbone par dollar de chiffre d'affaire généré par les émetteurs du portefeuille sur une période donnée. Plus d'informations sur la méthodologie ici : https://www.spglobal.com/spdji/en/documents/additional-material/faq-trucost.pdf

Informations complémentaires suisses

Avertissement : les informations figurant ci-après n'ont pas fait l'objet d'une vérification ou d'une certification de la part du commissaire aux comptes du Fonds.

■ Lieux et adresses des établissements habilités à recevoir les souscriptions et rachats

Commercialisateur :

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
43 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

LES DEMANDES SONT CENTRALISEES CHEZ LE DEPOSITAIRE :

CACEIS BANK
12 place des États-Unis
CS 40083
92549 - Montrouge Cedex

Le règlement, le prospectus et la dernière plaquette périodique peuvent être obtenus auprès du gestionnaire.

Des exemplaires du prospectus complet (comprenant les documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI), la note détaillée et le règlement), des rapports annuels et semestriels et de la liste des achats et ventes effectués pour le compte de l'OPC au cours de la période correspondante peuvent être obtenus gratuitement auprès du Représentant et Service de Paiement du FCP en Suisse, CACEIS Bank, Montrouge, succursale de Zurich / Suisse, Bleicherweg 7, CH-8027 Zurich.

Informations complémentaires suisses

■ **LE TOTAL EXPENSE RATIO - TER* - (non audité)**

Parts	**R(C)**	**I(C)**	**N(C)**	**UNICREDIT**
Isin	FR0000003196	FR0010655456	FR0011505098	FR0012872083
Charges d'exploitation	1 466 174,30	376 209,96	67 173,39	6 096,34
Fortune moyenne du fonds	207 409 579,83	82 664 416,51	13 303 269,74	1 343 314,71
TER	**0,70%**	**0,45%**	**0,50%**	**0,45%**
Commission de surperformance	0,00	0,00	0,00	0,00
Fortune moyenne du fonds				
TER de surperformance	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT
Frais de fonctionnement et de gestion	**0,70%**	**0,45%**	**0,50%**	**0,45%**

Informations complémentaires suisses

■ LE TOTAL EXPENSE RATIO - TER* - (non audité)

Parts	SN(C)	R(D)
Isin	FR0013029113	FR0000171233
Charges d'exploitation	599 683,83	69 592,95
Fortune moyenne du fonds	198 994 046,31	9 823 876,03
TER	**0,30%**	**0,70%**
Commission de surperformance	0,00	0,00
Fortune moyenne du fonds		
TER de surperformance	NEANT	NEANT
Frais de fonctionnement et de gestion	**0,30%**	**0,70%**

Changement taux de frais de gestion sur la période : néant.

** Le TER présenté a été calculé conformément à la réglementation suisse cf "Directive pour le calcul et la publication du Total Expense Ratio (TER) des placements collectifs de capitaux" établie par l'Asset Management Association Switzerland AMAS.*

*** Dans le cas particulier de classes de parts lancées en cours d'exercice, les TER ont été calculés sur la base des Charges d'exploitation constatées depuis le lancement des classes de parts extrapolées sur une période de 12 mois. La fortune moyenne se calcule sur la base des valeurs de fin de mois de la période sous revue.*

Informations complémentaires suisses

■ **Les performances annualisées (1 an, 3 ans, 5 ans) au 31/03/2025**

Libellé **Code Isin** **Devise**
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R(C) FR0000003196 EUR

	Fonds	Indice de référence	Ecart
2020 au 2025	-2,86	-2,22	0,64
2022 au 2025	-3,33	-2,36	0,97
2024 au 2025	0,32	1,21	0,89

Libellé **Code Isin** **Devise**
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R(D) FR0000171233 EUR

	Fonds	Indice de référence	Ecart
2020 au 2025	-2,87	-2,22	0,64
2022 au 2025	-3,33	-2,36	0,97
2024 au 2025	0,31	1,21	0,90

Libellé **Code Isin** **Devise**
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS I(C) FR0010655456 EUR

	Fonds	Indice de référence	Ecart
2020 au 2025	-2,62	-2,22	0,40
2022 au 2025	-3,09	-2,36	0,73
2024 au 2025	0,57	1,21	0,64

Libellé **Code Isin** **Devise**
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS N(C) FR0011505098 EUR

	Fonds	Indice de référence	Ecart
2020 au 2025	-2,67	-2,22	0,45
2022 au 2025	-3,14	-2,36	0,78
2024 au 2025	0,52	1,21	0,69

Libellé **Code Isin** **Devise**
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDSFR0012872083 EUR
UNICREDIT

	Fonds	Indice de référence	Ecart
2020 au 2025	-2,61	-2,22	0,39
2022 au 2025	-3,08	-2,36	0,72
2024 au 2025	0,57	1,21	0,64

Libellé **Code Isin** **Devise**
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN(C) FR0013029113 EUR

	Fonds	Indice de référence	Ecart
2020 au 2025	-2,49	-2,22	0,27
2022 au 2025	-2,95	-2,36	0,59
2024 au 2025	0,72	1,21	0,49

Informations complémentaires suisses

Indice de référence
100% JPM EMU ALL MATURITY

Libellé	Code Isin	Devise	Commentaire
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R(C)	FR0000003196	EUR	
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS R(D)	FR0000171233	EUR	
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS I(C)	FR0010655456	EUR	
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS N(C)	FR0011505098	EUR	
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS UNICREDIT	FR0012872083	EUR	
OSTRUM SRI EURO SOVEREIGN BONDS SN(C)	FR0013029113	EUR	

La performance historique ne représente pas un indicateur courant ou futur. Les données de performances ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.